

SEANCE DU MERCREDI 25 JUILLET 1945
VERGADERING VAN WOENSDAG 25 JULI 1945

SOMMAIRE :

EXCUSES :

Absences motivées, page 571.

INTERPELLATIONS JOINTES (Suite de la discussion) :

1. De **M. Buset** au gouvernement « sur l'attitude qu'il a eue depuis le moment où le Roi a été libéré ».
2. De **M. Lahaut** au gouvernement « sur l'attitude du Roi et les conséquences qui en découlent ».

Orateurs : **M. Spaak**, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur, **M. d'Aspremont Lynden**, p. 572. — **M. Brunfaut** (rappel au règlement), p. 581. **M. Vos**, ministre des travaux publics (fait personnel), **M. Van Glabbeke**, ministre de l'intérieur, p. 584. — **M. Carton de Wiart** (fait personnel), p. 587. — **M. Delfosse**, p. 588.

ORDRE DES TRAVAUX :

Motion de **M. Maistriau**, p. 588.

INTERPELLATIONS (Demandes) :

1. De **M. Merget** au gouvernement (réparation des dommages de guerre et mesures en faveur des sinistrés), p. 590.
2. De **M. Delattre** à M. le premier ministre, à M. le ministre des affaires économiques et à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale (lacunes et anomalies des lois et arrêtés sur la sécurité sociale), p. 590.

QUESTIONS :

Des questions ont été remises au bureau par **MM. de Laveleye, Lesseliers, Samyn et Vande Wiele**, p. 590.

INHOUDSOPGAVE :

VERHINDERD :

Berichten van verhindering, blz. 571.

SAMENGEVOEGDE INTERPELLATIES (Voortzetting van de behandeling) :

1. Van den heer **Buset** tot de regeering « over de houding welke deze heeft aangenomen sinds 's Konings bevrijding »;
2. Van den heer **Lahaut** tot de regeering « over de houding van den Koning en de daaruit voortvloeiende gevolgen ».

Sprekers : De heer **Spaak**, minister van buitenlandsche zaken en buitenlandschen handel, de heer **d'Aspremont Lynden**, blz. 572. — De heer **Brunfaut** (beroep op het reglement), blz. 581. — De heer **Vos**, minister van openbare werken (persoonlijk feit), de heer **Van Glabbeke**, minister van binnenlandsche zaken, blz. 584. — De heer **Carton de Wiart** (persoonlijk feit), blz. 587. — De heer **Delfosse**, blz. 588.

ORDE DER WERKZAAMHEDEN :

Motie van den heer **Maistriau**, blz. 588.

INTERPELLATIES (Vragen) :

1. Van den heer **Merget** tot de regeering (herstel der oorlogsschade en maatregelen ten bate van de geteisterden), blz. 590.
2. Van den heer **Delattre** tot den heer eerste-minister, tot den heer minister van economische zaken en tot den heer minister van arbeid en sociale voorzorg (leeniten en onregelmatigheden der wetten en besluiten betreffende de sociale veiligheid), blz. 590.

VRAGEN :

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren de **Laveleye, Lesseliers, Samyn en Vande Wiele**, blz. 590.

PRESIDENCE DE **M. VAN CAUWELAERT**, PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN **HEER VAN CAUWELAERT**, VOORZITTER.

MM. Gelders et Philippart, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren **Gelders en Philippart**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS.

M. Amelot, empêché, prie la Chambre d'excuser son absence à la séance de ce jour.

M. F. Blum, retenu par des devoirs administratifs, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances de cette semaine.

— Pris pour information.

ANN. PARLEM. CH. DES REPR. — SESSION ORDINAIRE 1944-1945.
PARLEM. HAND. KAMER DER VOLKSVERT. — GEWONE ZITTIJD 1944-1945.

VERONTSCHULDIGINGEN.

Voor heden : de heer **Amelot**, belet.

Voor deze week : de heer **F. Blum**, wegens administratieve plichten.

— Voor kennisgeving.

INTERPELLATIONS JOINTES :

1° DE M. Buset au Gouvernement « SUR L'ATTITUDE QU'IL A EUE DEPUIS LE MOMENT OU LE ROI A ÉTÉ LIBÉRÉ ».

2° DE M. LAHAUT AU GOUVERNEMENT « SUR L'ATTITUDE DU ROI ET LES CONSÉQUENCES QUI EN DÉCOULENT ».

Suite de la discussion.

BIJGEOVOEGDE INTERPELLATIËN :

1° VAN DEN HEER Buset TOT DE REGERING « OVER DE HOUDING WELKE DEZE HEEFT AANGENOMEN SINDS S'KONINGS BEVRIJDING ».

2° VAN DEN HEER LAHAUT TOT DE REGERING « OVER DE HOUDING VAN DEN KONING EN DE DAARUIT VOORTVLOEIENDE GEVOLGEN ».

Vervolg van de bespreking.

M. le président. — La prévision de terminer le débat ne se réalisera vraisemblablement pas. J'avais espéré pouvoir terminer le débat aujourd'hui, mais certains discours ont eu un tel développement qu'il est impossible de le finir en cette séance. M. le ministre des affaires étrangères doit encore prendre la parole, il sera légitime de permettre aux orateurs encore inscrits de disposer d'un temps convenable pour exposer leur thèse. Mais j'insiste pour que personne n'abuse du temps qui lui est accordé. Quoi qu'il arrive, ce débat se terminera demain.

Je donne la parole à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Mesdames, messieurs, je m'excuse de la longueur inusitée de mon discours, et je remercie la Chambre d'avoir bien voulu accepter, hier, de l'interrompre pour me permettre de le reprendre aujourd'hui.

Je voudrais en quelques minutes faire le point de ma démonstration, dire où j'en étais arrivé, et résumer, d'une manière très brève, rassurez-vous, ce qu'avait été mon argumentation d'hier.

J'ai voulu démontrer, primo, que le gouvernement, pas seulement celui-ci, mais ceux qui l'avaient précédé, avaient tout fait pour empêcher ce débat. J'ai voulu démontrer que le débat était devenu inévitable. J'ai voulu démontrer qu'il n'était pas inconstitutionnel, et j'ai, enfin, voulu démontrer qu'en réalité ce que nous vivions aujourd'hui, c'était le dernier acte de la tragédie qui a commencé le 10 mai 1940.

J'ai voulu démontrer qu'à Limoges le gouvernement n'avait pas trompé l'assemblée des sénateurs et des députés qui s'y étaient réunis. J'ai voulu démontrer sur quoi le débat de Limoges n'avait pas porté, et j'ai voulu démontrer sur quoi il avait porté. J'ai voulu démontrer que parmi les affirmations que nous avions faites, il y en avait une essentielle, à savoir qu'au moment où nous avions quitté le Roi, c'était de bon droit que nous pensions qu'un gouvernement allait être formé en Belgique et j'en étais arrivé à cette partie de ma démonstration qui consiste à démontrer, à prouver, me semble-t-il, d'une manière irréfutable, que les craintes que nous avions eues sur la conception politique que le Roi se faisait à ce moment-là, notamment sur les conceptions de politique étrangère qui nous avaient été révélées par les entretiens que nous avons eus avec lui pendant les dix-huit jours, étaient vraiment confirmées par les faits et par une documentation irréfutable. Et je tiens à vous indiquer, messieurs, qu'à mon sens, nous sommes arrivés au point le plus délicat de cette démonstration, car, peut-être, aurait-on pu passer sur les différentes fautes qui ont été commises et qui ont été révélées jusqu'à présent, mais je crois que personne n'osera prendre la responsabilité de passer sur les fautes ou sur la faute essentielle que je vais avoir l'honneur d'exposer maintenant à la Chambre.

Nous avons dit que par les entretiens de Wynendale, et nous l'avons surtout affirmé à Limoges, nous avions été profondément secoués, profondément meurtris, profondément angoissés, en entendant certaines théories de politique étrangère qui se faisaient jour et qui semblaient devoir marquer la position à prendre par la Belgique au cours de la guerre qui avait commencé. Nous avions été absolument surpris lorsque nous avions entendu, pour la première fois, dans la bouche du Roi cette affirmation : que nous n'avions pas d'obligations spéciales vis-à-vis de nos alliés français et anglais, que nous n'avions qu'un seul devoir à remplir : défendre notre propre territoire, et que le jour où notre territoire aurait été complètement envahi, la guerre pour nous était finie car nous aurions eu alors rempli toutes nos obligations.

On a pu douter à certains moments des affirmations de M. Pierlot et de moi-même; on a pu croire que nous avions mal compris; que dans l'angoisse du départ et la chaleur des discussions, dans tout ce que ces-ci avaient d'émouvant, il y avait eu des malentendus, que nous nous étions trompés. Je verse au dossier, pour prouver que nous ne nous sommes pas trompés, deux documents qui à mes yeux

sont essentiels, auxquels on a déjà fait allusion, mais que, si douloureux qu'ils soient, il faut avoir le courage de relire complètement à cette tribune. Il faut qu'ils figurent aux *Annales parlementaires* et que chacun puisse les méditer dans chacune des phrases qu'ils contiennent.

Il s'agit d'abord de la lettre, fameuse aujourd'hui, du comte d'Ursel. Certes, messieurs, je ne prétends pas que les termes de cette lettre ont été dictés par le Roi lui-même, car si le document est troublant dans le fond, il est véritablement odieux dans la forme. Mais je suis convaincu, connaissant le comte d'Ursel, que ce n'est pas lui qui, d'initiative, a pris la responsabilité d'une telle lettre. Le 29 août 1940, à un moment où il y avait déjà deux ministres du gouvernement Pierlot à Londres et où l'on savait que depuis le 25 août M. Pierlot et moi-même, nous avions quitté la France pour rejoindre Londres, je suis convaincu que le comte d'Ursel n'a pas pris sur lui la responsabilité extraordinaire, et qui paraît aujourd'hui comme une responsabilité épouvantable, d'avoir envoyé à nos postes diplomatiques, la lettre dont je vais vous donner lecture. Je crois devoir ajouter que là où il est question de « l'agrégé », il ne peut s'agir que du comte Capelle.

Le document dit ceci :

« L'Agrégé m'a écrit le 28 août et me demande de redire à mes collègues les indications qu'il me donne. Elles sont précieuses; j'ai plaisir à vous les écrire presque textuellement :

» Il réunit chaque semaine chez lui Le Noir et Jacques pour échanger vues et renseignements avec eux. Des négociations sont en cours afin de rendre une activité relative au département. Celui-ci n'exercerait certes pas une action politique, mais il chercherait à régler des questions qui ne peuvent rester en suspens, telles que la protection des sujets et intérêts belges à l'étranger, les actes de chancellerie, le personnel et ses appointements, etc. Le ministère des affaires économiques et de l'agriculture prendra l'activité économique, mais il serait sage, s'inspirant de ce qui se fait à Berlin, de conserver un noyau commercial aux affaires étrangères. L'autorité occupante a un esprit compréhensif, ce qui permet d'espérer une solution prochaine.

» Il est difficile de se faire actuellement une opinion sérieuse sur notre avenir. L'impression générale est que notre indépendance politique pourrait se retrouver, en partie du moins. C'est l'essentiel. Les événements d'un passé récent établissent qu'il est bien difficile à un petit pays d'influencer les événements, même lorsque le Chef de l'Etat est aussi loyal que le nôtre.

» Nous n'avons jamais admis la thèse du gouvernement Pierlot, selon laquelle il existe une alliance entre la Belgique, la France et l'Angleterre. Ces deux derniers pays étaient nos garants, venus à notre appel suivant leur promesse; notre contrepartie fut l'engagement de défendre notre territoire; mais il n'y a jamais eu ni cause commune, ni promesse de lier notre sort au leur.

» Lorsque nous sommes arrivés à l'extrême limite du territoire, nous avons mis bas les armes. En fait, la lutte a donc cessé entre la Belgique et l'Allemagne le 28 mai au matin. C'est vous dire que nous ne pouvons appuyer en aucune façon les ministres qui actuellement, soit à Londres, soit de Lisbonne, poursuivent une guerre qui est à l'opposé de notre intérêt et de la loyauté.

» Il est particulièrement répréhensible de risquer, ainsi que le fait de Vleeschauwer, d'entraîner le Congo dans la bagarre. Nous estimons que notre colonie doit observer une absolue neutralité, qu'elle doit maintenir au commerce le principe de la porte ouverte et que ses produits doivent être remis indistinctement contre paiement, à tous ceux qui viennent en prendre livraison. Nous sommes énergiquement opposés à ce que la force publique soit détournée de sa mission qui est de maintenir l'ordre à l'intérieur et de répondre à une agression extérieure quelle qu'elle soit. Il ne peut être question que notre armée coloniale participe à un conflit armé contre l'Italie, au Kenya ou ailleurs. Ce serait d'autant plus inconcevable que nous n'avons jamais été en guerre avec l'Italie.

» Il serait souhaitable que vous et vos collègues vous établissiez vos relations avec les représentants diplomatiques de l'Allemagne. Nous ne sommes plus, en fait, en guerre avec ce pays; nous devons être loyaux, corrects. Sans avoir des relations « cordiales » avec les représentants de l'occupant, il est de l'intérêt commun que les relations soient « courtoises ». Elles établissent la rectitude de notre politique et permettront de fournir et de recueillir des renseignements utiles au pays.

» Avant d'avoir reçu les trois mois de traitement, j'avais écrit à l'Agrégé que je me trouvais devant des difficultés d'argent pour continuer à tenir la légation. Il me répond qu'il s'occupe de la question des appointements et me conseille de tenir le plus longtemps que je pourrai.

» Je lui avais aussi fait parvenir des notes politiques rédigées de leur poste par deux de nos collègues. Il me demande de lui envoyer autant que possible des informations de cette sorte. A cela, je dois faire remarquer que je ne sais par quelle occasion je les

lui ferai tenir. Je vous propose, néanmoins de m'en envoyer pour le cas où une occasion se présenterait et en acceptant le risque que vos notes n'atteignent pas leur destination finale en temps utile.

» 6 septembre 1940. »

Messieurs, j'aperçois tout de suite l'argument. On me dira : ceci n'est pas un texte du Roi, et vous avez tort de le verser au dossier. Il s'agit de réfléchir, de se prononcer sans passion et de se demander s'il est possible que le ministre de Belgique à Berne, recevant des notes du secrétaire particulier du Roi, ait pu penser un instant, lui qui avait antérieurement déjà transmis la lettre au Président Roosevelt, la lettre au Pape, que le secrétaire du Roi aurait l'audace de prendre une position politique de cette gravité, de transmettre à nos postes à l'étranger des instructions qui, si elles avaient été suivies, auraient pesé lourdement sur l'existence de notre pays, s'il n'avait pas eu la conviction sincère que les ordres étaient des ordres du Roi. Plus tard, quand j'ai pris connaissance de cette circulaire, à Londres, et que je lui ai ordonné de cesser de transmettre les documents qui pourraient venir de Bruxelles, je me suis heurté à des hommes en proie à de véritables scrupules de conscience et qui se demandaient à qui il leur fallait obéir : à M. Spaak, à Londres, ou au Palais de Bruxelles. Et bien, je ne crois pas que le comte d'Ursel aurait hésité entre le comte Capelle et moi-même, mais je comprends qu'il ait hésité entre le Roi et moi. Peut-être, cependant, n'êtes-vous pas convaincus. Soit; la deuxième pièce que je verse à mon dossier en est une confirmation absolue, — je le reconnais, — dans des termes moins brutaux et moins cyniques que ceux de la lettre du comte d'Ursel, mais une confirmation absolue tout de même de la thèse générale contenue dans la lettre du comte d'Ursel.

Il s'agit du document qui a donné lieu, à la séance, hier, à un échange de réparties entre l'honorable M. De Vleeschauwer et moi-même.

M. De Vleeschauwer a donné lecture d'un document qu'il appelle le télégramme envoyé par M. Le Tellier. J'ai ici la note envoyée par M. Frédéricq, cette fois, à M. Le Tellier.

Et je vous pose cette question, messieurs de la droite : allez-vous continuer à soutenir que tout cela n'a pas d'importance; après avoir été forcés de mettre en cause le comte d'Ursel et le comte Capelle, nous avons maintenant une confirmation de la même thèse par une autre personne qui, je m'empresse de le dire — et je tiens à le proclamer du haut de cette tribune — est bien différente par ses conceptions et par ses actions des deux autres personnes que je viens de citer, mais qui certainement de par sa situation, de par son caractère, de par le sens des responsabilités qui est le sien, n'aurait jamais envoyée le texte que je vais vous lire, si elle n'avait été absolument sûre, non seulement d'être couverte, mais d'être l'interprète fidèle de la pensée de celui qu'elle servait.

Je vais, messieurs, vous lire le texte en entier :

« Les documents remis à la Princesse Joséphine-Charlotte et au Grand Maréchal sont parvenus à leur haute destination. »

Je suppose, messieurs, qu'il est inutile de commenter et que tout le monde comprend qui est la haute destination.

« Il y est relevé que M. De Vleeschauwer invoque, à plusieurs reprises, « la parole donnée » par la Belgique pour justifier son action. Cette opinion est erronée.

» La Belgique, indépendante et neutre, n'a contracté aucune alliance. Elle n'a pris vis-à-vis de ses garants que le seul engagement de défendre son territoire contre l'envahisseur. Sa parole n'a pas été donnée au delà.

» Fidèle à cette parole, le pays a rempli ses obligations jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Il a accompli tous ses devoirs vis-à-vis des garants. »

Est-il exagéré de dire, messieurs, que ceci est, dans un style plus réservé et plus contenu, la confirmation pure et simple de la thèse qui est développée par le comte d'Ursel?

Et ici, messieurs, je m'adresse à chacun des députés personnellement pour les mettre en présence de la responsabilité de ce qu'ils vont faire, de la lourde responsabilité qui pèse sur eux.

Il est possible que le discours que je prononce ici n'ait pas un énorme effet au dehors. Cela m'est parfaitement égal. Il est possible que la masse des citoyens ne se rende pas compte de la gravité des questions qui sont discutées en ce moment dans cette enceinte; mais ce qui est certain, c'est que l'immense majorité des députés comprendra la gravité de ces questions, du point de vue international.

Il faut décider aujourd'hui, — nous l'avons déjà fait dans un certain sens à Limoges, où les députés et les sénateurs ont bien fait de soutenir le gouvernement, — que la thèse de politique étrangère qui avait été développée à Wynendale était une thèse fautive, une thèse mortelle pour l'avenir de la Belgique. Il s'agit

aujourd'hui de savoir si ceux qui à Limoges ont pris la position courageuse de s'opposer à cette thèse dont vous connaissez l'auteur, vont renier leur vote et vont dire, aujourd'hui, qu'à Limoges ce n'était pas le gouvernement de M. Pierlot qui avait raison, mais que, au contraire, avaient raison les partisans de la thèse que la guerre était finie parce que la Belgique était occupée. (*Très bien! sur les bancs de la gauche.*)

J'affirme que cette thèse de politique étrangère n'a jamais été celle d'aucun des gouvernements qui se sont succédés depuis 1936. Jamais nous n'avons interprété d'une manière semblable la politique d'indépendance. Tous ensemble, ministres socialistes, libéraux et catholiques, tous ceux qui ont été pendant ces années-là au gouvernement, nous n'avons eu qu'une préoccupation essentielle : celle d'empêcher ou de tâcher d'empêcher que notre pays soit entraîné dans la guerre. Nous avons échoué; mais c'est une préoccupation que, personnellement, je ne regrette pas, mais tous, sans distinction, nous étions unis par une seule et même pensée : le jour où notre politique étrangère échouera dans sa première phase, si malgré nos efforts nous sommes attaqués à nouveau par l'Allemagne, notre devoir est clair, nous serons aux côtés de nos alliés français et anglais, nous serons avec eux, à leurs côtés comme nous l'avons été en 1914, nous serons à leurs côtés jusqu'au bout, jusqu'au moment où la victoire nous aura rendu l'indépendance et la liberté.

Si un seul ministre, entre 1936 et 1940, était venu dire à cette Chambre : « Non seulement nous faisons une politique d'indépendance, mais si nous sommes entraînés dans la guerre, nous ne serons fidèles à l'alliance française et anglaise que jusqu'au moment où notre territoire sera complètement occupé; à partir de ce moment nous considérerons que notre tâche est accomplie et nous attendrons que les Français, les Anglais, les Américains et les Russes nous délivrent et nous assisteront impassibles et sans rien faire à l'effort de nos alliés », ce ministre, ce gouvernement aurait été balayé et renversé sur l'heure. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Messieurs, cette affirmation d'une politique étrangère qui n'avait jamais été voulue par le gouvernement, bien plus, je suis forcé de le dire, cette affirmation d'une politique étrangère qui avait été soigneusement cachée au gouvernement et qui s'est révélée à un moment critique entre tous, non seulement heurte nos sentiments d'honnêteté vis-à-vis du peuple belge, mais ce qui est plus grave encore, elle nous place, si elle devait être ratifiée aujourd'hui par une majorité de la Chambre, dans une situation impossible vis-à-vis de nos alliés. (*Colloques.*)

M. Buisseret, ministre de l'instruction publique. — Nous ne sommes pas des escrocs.

M. Heyman. — Nous parlerons de cela tout à l'heure. Il y en avait en 1940 qui n'étaient pas d'accord avec vous, mais ce n'était pas nous. C'était beaucoup de vos amis.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je dis que cette politique qui s'est révélée brusquement et qui a été une cause d'angoisse et d'inquiétude pour le gouvernement, est contraire à l'esprit du pays et directement contraire aussi au texte de nos engagements internationaux. Si la France et l'Angleterre, le 27 avril 1937, nous ont apporté leur garantie, elles avaient pris soin de prendre acte de la politique étrangère de la Belgique, clairement et nettement affirmée par tous les hommes responsables du moment. Les gouvernements anglais et français disaient qu'ils prenaient acte de la détermination affirmée publiquement à plusieurs reprises : a) de défendre avec toutes ses forces les frontières de la Belgique contre toute agression ou invasion et d'empêcher que le territoire belge ne soit utilisé en vue d'une agression contre un autre Etat comme passage ou comme base d'opérations par terre, par mer ou dans les airs.

Faudrait-il admettre qu'au moment où nous avons énoncé ces principes, nous avions fait une terrible restriction mentale et que nous nous égarions. Quand nous parlons de défendre notre territoire ou d'empêcher qu'il ne serve de base à l'ennemi, nous voulons seulement envisager l'hypothèse où notre territoire ne serait pas complètement occupé, mais si nos armées sont forcées de reculer au-delà de la frontière de la Belgique, si par exemple la guerre s'était continuée non pas comme en 1914 sur l'Yser, mais par exemple sur le canal de Saint-Omer, alors notre obligation aurait cessé? Nous n'aurions pas fait dans ce cas tout ce qui était en notre pouvoir pour unir nos forces à celles des garants que nous avions appelé à notre secours, et pour remporter la victoire avec eux et chasser l'Allemand du territoire qu'il occupait.

M. De Vleeschauwer. — Personne n'a dit cela!

M. Buisseret, ministre de l'instruction publique. — Cela a été dit « en haut lieu »!

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous procédez trop par affirmation, monsieur De Vleeschauwer. J'ai lu les deux documents en entier, contrairement à ce que vous faites quand vous êtes à la tribune. Tout le monde peut apprécier et tout le monde peut décider s'il est faux que la thèse que j'ai indiquée n'est pas clairement indiquée dans les conversations de Wynendaele, ainsi que dans la lettre du comte d'Ursel et dans la note de M. Frédéricq. Nous serions dans une position impossible vis-à-vis de nos alliés si nous n'affirmions pas aujourd'hui que la vraie politique de la Belgique c'était de continuer la guerre, même quand le territoire était occupé. (*Applaudissements prolongés sur tous les bancs.*)

Un orateur aurait tort de se plaindre du nombre d'applaudissements, et je suis heureux de voir que des membres de la droite applaudissent. Mais il faut plus que l'énonciation d'un principe, il faut que, quand le fait est là, les conclusions logiques suivent.

M. Vergels. — Nous avons toujours été d'accord à ce sujet.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je ne vous mets pas en cause, monsieur Vergels. Je ne vous demande pas ce que vous avez dit et fait pendant la guerre, car je suis sûr que vous vous êtes très bien conduit; mon discours ne s'adresse pas à vous; ce n'est pas vous que je condamne. Nous sommes en train d'examiner pourquoi le gouvernement s'est opposé au Roi et pourquoi, aujourd'hui, de l'avis d'un certain nombre de membres de cette Chambre, au moment où le dossier est ouvert, il est vraiment impossible de rappeler le Roi. Voilà ce que j'essaie de vous démontrer. Si par votre vote vous venez à admettre la thèse ainsi exprimée... (*Violentes interruptions sur les bancs de la droite.*)

M. Duvieusart. — Combien de fois l'avez-vous couverte?

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Ne me forcez pas à reprendre mon discours d'hier. Je vous ai dit qu'aussi longtemps que le dossier n'était pas ouvert, on pouvait prétendre qu'il fallait couvrir tout. A partir du moment où le débat a commencé, on ne peut plus se retrancher derrière la raison d'Etat. Chacun doit prendre ses responsabilités. Chacun doit dire aujourd'hui clairement qui avait raison à Wynendaele : si c'était le Roi ou si c'était le gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs libéraux, socialistes et communistes. — Interruptions sur les bancs de la droite.*)

Je comprends que la droite essaye d'échapper à ce dilemme. (*Colloques à droite.*)

M. Buisseret, ministre de l'instruction publique. — Le gouvernement est solidaire.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Le gouvernement est solidaire; le gouvernement est un. M. le premier ministre a pris sur lui une partie de la tâche.

Il a expliqué la position du gouvernement depuis le moment où le Roi a été libéré, et le ministre des affaires étrangères, qui a été, hélas peut-être, si souvent le témoin et l'acteur de ces événements, vient de vous lire l'ensemble du dossier. Vous voulez éviter ce débat, et je comprends que vous ayez le souci de l'éviter. (*Non! non! sur les bancs catholiques.*)

M. Duvieusart. — Au contraire, vous oubliez le discours que vous prononciez à la B. B. C., où vous considériez qu'en juillet 1940 la guerre était perdue.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Ceci n'a rien à voir avec ce que je viens de dire. On pouvait reconnaître à ce moment que la guerre était perdue et si le Roi n'avait fait que cela, ce ne serait pas tellement grave. Mais il a voulu justifier, aux yeux de l'étranger, la position qu'il prenait.

M. Carton de Wiart. — Il n'a jamais négocié avec l'Allemagne, tandis que ses ministres ont envisagé des négociations avec elle.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Il y a longtemps que vous n'aviez plus montré tant de jeunesse.

M. Marck. — Cela n'est pas un argument.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Ce n'est pas un argument non plus d'interrompre, et je ne veux pas répondre pour le moment à M. Carton de Wiart.

A M. Duvieusart, je réponds qu'au lendemain de Limoges, quand nous avons vu que le Roi allait rester prisonnier mais qu'il aurait le temps de se reprendre et de faire le geste nécessaire, nous avons cru qu'il y avait moyen de le sauver.

M. Duvieusart. — Vous aviez raison.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous dites : « Il y en a d'autres qui ont cru que la guerre était perdue. » quand on redescend au fond de sa conscience, on doit reconnaître qu'il y en a beaucoup qui, au lendemain de l'armistice français, ont eu des moments de découragement et de désespoir. Personne ne songe que ce serait un crime d'avoir cru pendant quelques jours, quelques semaines ou même quelques mois que la guerre était perdue.

Mais ce qu'il y a de terrible dans le cas du Roi, c'est qu'à aucun moment nous n'avons vu se manifester dans son esprit un retour salutaire aux vrais principes, et nous ne l'avons vu répudier ce qu'il a dit en 1940. A aucun moment, pendant ces quatre ans, ni officiellement, ni officieusement, il n'a fait savoir à aucune autorité du pays qu'il se trompait lorsque, en 1940, il avait cru à tort que la guerre était perdue et que nous avions rempli toutes nos obligations vis-à-vis de nos garants en nous limitant à la défense de notre territoire.

Quel réconfort c'eût été pour nous si d'une manière quelconque — il y avait toujours des moyens de communication entre la Belgique et Londres — nous avions appris que le Roi nous couvrait de son autorité, et nous priait officiellement ou officieusement, d'être son interprète auprès de tous ces Belges qui combattaient sur terre, sur mer ou dans les airs, et auxquels nous aurions pu dire : « Nous sommes vraiment tous unis : le Roi a compris qu'il a commis une erreur en 1940. »

Ce qu'il y a de terrible, c'est la politique inventée pour justifier cette erreur. (*Très bien! sur les bancs socialistes et libéraux.*)

J'enchaîne mon discours à celui du premier ministre. Tous les faits révélés par lui ne sont que la conséquence logique de la position prise par le Roi en 1940.

Il y a, messieurs, le voyage à Berchtesgaden. On discute encore plus ou moins sur les détails. La vérité, c'est que, pour quelqu'un qui croyait — comme cela est affirmé par le récit de M. Pierlot — que la guerre était finie, qu'il n'y avait plus rien à faire pour nous dans cette lutte et qu'il fallait attendre que d'autres la terminent d'une façon ou d'une autre, le voyage à Berchtesgaden, qui pour la majorité des Belges est un événement terrible, est pour le Roi un événement qui découle de la position même qu'il a prise.

Messieurs, je suis, je vous l'affirme, pris de certains scrupules à l'heure actuelle, lorsque je vois le pays tout entier réclamer l'épuration, lorsque je vois condamner sans faiblesse et quelquefois avec rigueur, une rigueur qui est l'expression des sentiments de résistance qui ont existé pendant la guerre, lorsque je vois condamner, dis-je, des gens qui ont vu des Allemands, qui ont causé avec eux de choses et d'autres, qui ont eu cette même conception de la guerre terminée, qui ont cru qu'il fallait essayer de faire en sorte que la Belgique occupe sa place dans l'Europe nouvelle qui allait être dominée par l'Allemagne, et lorsqu'on voit, d'autre part, que certains ont l'air de trouver naturel que le Roi des Belges, en pleine guerre, se rende à Berchtesgaden pour y écouter des discours politiques (je vais jusque là et pas plus loin pour ne pas susciter votre colère ou vos contradictions) et lorsque c'est fini, prene, pendant deux heures et quart, le thé avec le Führer.

Eh bien, messieurs, si un fonctionnaire d'un de nos départements, si un de mes directeurs généraux, si un directeur ou un simple employé avait fait beaucoup moins que cela, une commission d'épuration l'aurait frappé sans pitié. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes et libéraux.*)

Vraiment, nous n'avons pas le droit d'avoir deux poids et deux mesures, de frapper sans pitié les petits et les faibles et de montrer une indulgence qui dépasse ce qui peut être admis lorsqu'il s'agit du premier citoyen du pays.

M. De Vleeschauwer. — Voilà une raison d'Etat!

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Messieurs, je dis que Berchtesgaden est dans la suite logique de ce qui a déjà été établi. Je dis que le télégramme de félicitations au Führer et la réponse du Führer par l'intermédiaire du colonel Kiewitz est dans la logique de la position qui a été prise. A partir du moment où on croit que la guerre est perdue et que le devoir est de faire à la Belgique la part la meilleure possible dans une Europe dominée par l'Allemagne, tout s'explique.

Et pourquoi pas un télégramme de félicitations à l'anniversaire du Führer?

Je dis que le télégramme au Roi d'Italie lors de la mort du duc d'Aoste est de la même veine. (*Signes de dénégation sur certains bancs catholiques.*)

Je sais que rien ne peut vous faire impression, mais, messieurs, est-ce que le Roi d'Angleterre, pendant la guerre, télégraphiait au Roi d'Italie à la mort du duc d'Aoste? C'est révélateur d'un état d'esprit. Imaginez-vous un état d'esprit comme celui-là? La Belgique est en guerre avec l'Italie. L'Italie est l'alliée de l'Allemagne. L'Italie aurait pu nous porter des coups mortels. Le sort de la guerre, à ce moment, pouvait dépendre de son action. Elle a fait tout ce qu'elle

a pu non seulement pour garder ses positions en Afrique, mais pour détruire l'effort formidable et tellement difficile mené non seulement par les armées anglaises, mais par l'armée noire du Congo, commandée par des Belges. Or, il se fait que le général en chef de cette armée italienne étant fait prisonnier, lui qui commandait non seulement contre les Anglais, mais lui qui commandait aussi contre les Belges, vient à mourir et on envoie à sa famille un télégramme de regrets où l'on salue la mémoire du grand citoyen et du valeureux chef d'armée!

Où bien cela démontre une absence complète du sens des réalités ou cela démontre que l'on s'engage plus loin dans la politique où on s'est aventuré.

On ne peut pas s'opposer farouchement et franchement à l'Italie lorsqu'on ne s'est pas opposé franchement et farouchement à l'Allemagne.

Et, messieurs, lorsque les enfants du Roi ont besoin de continuer leur éducation, où les envoie-t-on? En Italie, au sein de la famille royale italienne, de la famille du Roi d'Italie, de l'Italie qui est encore à ce moment-là l'Italie fasciste à laquelle nous avons déclaré la guerre.

Je dis que c'est un fait sans précédent dans l'histoire et, je reviens toujours aux comités d'épuration. Quand nous constatons que des parents ont accepté que leurs enfants aillent, pendant la guerre, passer leurs vacances en Allemagne, le couperet de l'épuration tombe sans pitié, et cela parce que le Bege moyen trouve que l'attitude de ces parents constitue un acte inadmissible. Et vous, vous trouveriez naturel ce geste du Roi, vous voudriez passer l'éponge quand les enfants royaux vont passer leurs vacances au sein d'une famille ennemie de la Belgique?

Pour moi, je le répète, cette affaire est jugée.

Il n'est pas possible d'admettre et de dire que tout cela ne compte pas, que cela n'a pas d'importance, qu'il faut passer l'éponge; il n'est pas possible de dire qu'après ces révélations, une majorité du peuple belge réclamera avec passion le retour du Roi Léopold III et lui demande de reprendre sa place sur le trône de la Belgique.

Je sais qu'il y a une défense du Roi, et je vois trois arguments employés. Beaucoup disent : rien de ce que la discussion a révélé ne met en cause le Roi lui-même; seuls ses conseillers sont en cause. J'ai déjà répondu hier à cet argument. S'il n'y avait qu'un seul conseiller en cause, l'argument aurait toute sa force. On pourrait répondre : c'est vrai, l'un ou l'autre se trompait ou a mal interprété la pensée du Roi. Ne nous y arrêtons pas.

Ce qu'il y a de terrible dans le cas du Roi, c'est que tous ses conseillers ont pris la même attitude, ont défendu la même politique et répandu à travers le monde et le pays les mêmes erreurs.

Le deuxième argument, c'est la bonne foi du Roi.

Nous ne plaçons pas ici un procès devant une Cour.

M. Van den Eynde. — On le voit!

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Nous plaçons contre une politique. S'il s'agissait de plaider un procès devant une Cour, l'argument de la bonne foi pourrait être soulevé et retenu. Je suis cependant prêt, au risque d'affaiblir ma thèse, à reconnaître que je crois à la bonne foi du Roi.

Il ne manquerait d'ailleurs plus que cela, que le Roi ne se soit pas trompé avec cette excuse et dans le but d'aider le pays.

Mais nous ne discutons pas du point de savoir si le Roi doit être condamné ou acquitté; nous ne discutons pas non plus du point de savoir quelle est la valeur de l'homme, mais nous discutons du point de savoir quelle est la valeur du Roi. Et, au moment où la question se pose de savoir s'il doit revenir en Belgique ou rester à l'étranger, nous discutons du point de savoir si nous avons, dans son jugement, suffisamment de confiance pour l'admettre comme notre arbitre — au delà ou au-dessus des discussions de partis — et si nous devons le rappeler non pas comme un citoyen quelconque, mais comme le premier des citoyens.

La question de la bonne foi n'a rien à voir en l'occurrence, et j'aborde l'argument sur lequel la droite a essayé de me faire dévier depuis que j'ai commencé ce discours. C'est-à-dire depuis des heures, j'aborde l'argument où elle espère me faire trébucher définitivement.

Il y a des gens qui disent : nous ne comprenons pas que l'on soit si sévère pour le Roi; d'autres se sont trompés. Quand on dit cela, on veut signifier que le gouvernement Pierlot, lui aussi, s'est trompé.

Messieurs, nous ne plaçons pas une cause de divorce et la compensation des torts est ici sans valeur. Le gouvernement Pierlot se serait-il trompé 500,000 fois, cela n'aurait pas d'effet sur la question discutée, à savoir si oui ou non le Roi s'est trompé.

Messieurs, il ne s'agit pas d'un débat entre le Roi et le gouvernement de 1940. De toute l'équipe ministérielle d'alors, je suis le seul survivant, le seul surnageant, au banc ministériel. Tous mes collègues d'aujourd'hui sont des hommes qui n'ont jamais pris une

part directe ou indirecte dans les événements de 1940. C'est singulièrement rétrécir ce débat que de vouloir le présenter aux yeux du pays comme une bataille entre le dernier survivant du gouvernement de M. Pierlot et le Roi.

Ces arguments ne sont pas forts. Je ne vais pas tâcher d'éviter la diversion qui est tentée. Je vais vous expliquer pourquoi je crois que l'argument que est soulevé, sans qu'il soit précisé d'une manière très claire, n'est nullement un élément déterminant de cette cause. Tout d'abord, puisque moi-même je vais être mis en cause avec mes collègues de 1940, il y a deux ou trois principes que je voudrais rappeler avant d'aborder le fond de la question. J'ai le plus grand respect pour le parlement et pour ses droits. Mais il y a aussi pour les ministres des garanties essentielles pour lesquelles je suis décidé à combattre. On ne juge politiquement un ministre que sur ses actes.

M. De Vleeschauwer. — Comme pour le Roi!

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — C'est seulement quand le ministre a agi, qu'il a pris sa décision, que le parlement peut lui demander des explications.

M. Marck. — Le Roi aussi.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Mais, monsieur Marck, vous faites erreur, le Roi lui, ne peut jamais agir. Oubliant le principe qui le garantit, le Roi a supprimé la barrière en 1940 et s'est jeté lui-même dans la bataille. (Très bien! sur divers bancs.)

Vous qui avez été ministre, vous devriez être à mes côtés, monsieur Marck.

M. Lahaut. — Il ne le sera jamais plus! (Rires à gauche.)

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Si nous avions aussi à répondre de toutes nos pensées, de tous nos projets et de toutes nos discussions, la vie ministérielle deviendrait totalement impossible.

Les ministres ont le droit et le devoir de réfléchir à tout, de penser à tout et d'examiner toutes les hypothèses, mais leurs responsabilités ne commencent qu'au moment où leur décision est prise. Ceci est un principe de défense que je me réclame fermement.

D'autre part, je n'admettrai jamais que les discussions du conseil des ministres soient rendues publiques. Je n'admettrai jamais qu'après avoir pris des notes, on s'en serve pour attaquer ses collègues. Au reste, un principe essentiel de la vie ministérielle, c'est, n'est-il pas vrai, la solidarité ministérielle. Quand on a franchement échangé ses opinions entre soi, en toute liberté, et qu'une décision est prise, personne n'a le droit de dire ce qui s'est passé. Sous le bénéfice de cette double observation, nous allons voir quel est le fait.

Le fait, c'est le télégramme que M. Carton de Wiart a lu à cette tribune.

M. Carton de Wiart. — Je tiens à faire remarquer que ce télégramme était déjà rendu public.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Le télégramme public, non seulement parce qu'il a été publié par la *Dernière Heure*, mais public parce que le secrétaire du Roi, le comte Capelle, avait avant la rentrée du gouvernement Pierlot en Belgique préparé un dossier qui devait, selon lui, servir à empêcher le débat qui se déroule ici, ou tout au moins à causer des difficultés aux ministres au moment de leur rentrée. Messieurs de la droite, ne prenez pas cet air étonné.

M. Carton de Wiart. — Je n'ai aucune indication à ce sujet.

M. De Vleeschauwer. — Je ne connais pas ce dossier.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je dis qu'il était connu de presque tout le monde, monsieur De Vleeschauwer, ne vous imaginez donc pas que je pense tout le temps à vous. Il m'arrive bien de penser quelquefois à vous, mais ce n'est que de temps en temps. (Hilarité.)

Je dis donc que sur les bancs catholiques presque tout le monde a vu le dossier.

M. Koelman. — Quel dossier?

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Le dossier constitué par le comte Capelle (*exclamations sur les bancs catholiques*) où se trouvait notamment au milieu de toutes sortes de pièces, le document que M. Carton de Wiart a lu à la tribune. Je ne m'en plains pas et n'en garde aucune rancune, mais j'estime que d'avoir préparé ce petit dossier avant même notre retour est révélateur des tentatives d'attaques, d'intimidation dont j'ai été l'objet depuis ma rentrée en Belgique.

Que dit ce télégramme?

UNE VOIX À DROITE : De quelle date est-il ?

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Il est daté du 19 juin 1940. Je le lis à mon tour :

« Veuillez faire connaître à Bruxelles de toute urgence la position que le gouvernement belge compte prendre dans l'hypothèse très probable de la cessation des hostilités en France.

» Le gouvernement constatera :

» 1° Qu'il est venu en France pour continuer la guerre aux côtés de ses garants ;

» 2° Que l'armée française a cessé de combattre ;

» 3° Que dans ces conditions, les Belges en France doivent éviter tout acte d'hostilité vis-à-vis des Allemands ;

» 4° Que le sort des officiers et des soldats belges doit être identique au sort des officiers et des soldats français. »

A ce premier paragraphe, vous voudrez bien le reconnaître, il n'y a rien à reprendre. Il est vrai que le 19 juin 1940, les hostilités étaient prêtes à cesser en France. Il est vrai que dès que l'armée française aurait cessé de combattre, il apparaissait juste au gouvernement que les Belges se trouvant en France évitent tout acte d'hostilité vis-à-vis des Allemands. J'ai eu l'impression qu'à la tribune, M. Carton de Wiart semblait dire : Ici commencent les erreurs. Voilà pourtant, messieurs, une erreur dont je prends toutes les responsabilités. Comment, la France était sur le point de faire l'armistice, l'armée allait mettre bas les armes et vous estimeriez que nous aurions dû dire à nos troupes, à nos quelques troupes qui se trouvaient en France, qui étaient mal armées et mal équipées : Quand vous verrez les Français mettre bas les armes, vous continuerez la lutte contre les Allemands. (*Geste d'approbation de M. Carton de Wiart.*) Je vois avec plaisir, monsieur Carton de Wiart, que vos gestes maintenant sont différents de ceux que vous avez eus auparavant. Non seulement le gouvernement avait le droit mais le devoir de dire à nos compatriotes qui se trouvaient en France : au moment où l'armée française aura cessé le combat et aura abandonné la lutte, vous aussi vous cesserez de vous battre contre les Allemands. Rien de plus logique également que de dire que le sort des officiers et soldats belges et français devait être identique.

Nous avions en France une armée qu'il nous était impossible d'évacuer ; nous y avions non seulement les soldats et officiers de cette armée, mais aussi une foule nombreuse de civils. Je dis que nous n'avons pas outrepassé nos droits en disant à nos compatriotes qu'au moment où l'armée française cesserait le combat, le sort des officiers et soldats belges devait être identique à celui des officiers et soldats français, et je mets tous mes collègues de la droite au défi de monter à la tribune pour dire que dans ce domaine notre position n'était pas la bonne.

Je continue la lecture du télégramme :

« Les populations civiles et les réfugiés devront exécuter scrupuleusement les instructions qui seront données. »

Cela va de soi. Deux millions de Belges étaient disséminés à travers toute la France. Nous ne pouvions leur donner de meilleure directive. Je ne regrette rien de tout ce qui est écrit jusqu'ici.

Mais voici le paragraphe litigieux : « Le gouvernement démissionnera dès que le sort des soldats belges en France et des réfugiés sera réglé, afin de faciliter les négociations probables de paix entre l'Allemagne et la Belgique. »

Il y a, messieurs, dans l'argument qui nous est présenté, deux branches. Il y a parmi ceux qui l'avancent, ceux que j'appellerai les enthousiastes et ceux que j'appellerai les modérés. Ce télégramme, sous une forme à peu près identique, a été répété deux fois, le 24 juin et le 26 juin. Les enthousiastes, que disent-ils ? Ils disent que la Belgique, ce jour-là, a été sauvée par le Roi, parce que c'est grâce à lui que le gouvernement qui voulait — et vous sentez tout de suite combien les termes du télégramme sont dès ce moment interprétés — le gouvernement qui voulait, qui avait pris la décision de faire l'armistice et qui en demandait l'autorisation au Roi, se l'est vue refusée.

Le Roi a refusé, d'un geste magnifique, de suivre ses ministres qui, comme le dit la *Libre Belgique*, allaient conduire la Belgique sur le chemin du déshonneur.

Messieurs, ce serait vrai, si le Roi avait répondu à ce télégramme. Ah ! si l'on pouvait me dire, et surtout me prouver, que dès qu'il a reçu le télégramme, le Roi s'est empressé de se mettre en rapport avec nous et nous a dit : « Messieurs, faites attention, vous allez commettre une faute irréparable, il faut continuer la guerre ; il n'est pas question de conclure un armistice. Restez en France, d'abord, et puis allez en Angleterre pour vous mettre aux côtés des Anglais pour continuer la guerre ; voilà l'instruction, voilà les ordres que je vous donne. » Alors, je reconnais que l'argument serait fort et je m'inclinerais et je citerais avec joie ce fait qui démontrerait

qu'entre Wynendale et le 19 juin, le Roi avait repris toute sa clarté et toute son énergie. Mais, messieurs, cela n'est pas arrivé. Le Roi ne nous a pas dit oui, le Roi ne nous a pas dit non, le Roi ne nous a rien dit du tout. Quoi que vous en pensiez, vous les enthousiastes, je trouve que c'est la pire des réponses, car, dire oui c'était prendre une lourde responsabilité, je le reconnais, mais c'était encore agir ; dire non, c'était faire un geste magnifique ; mais ne rien dire du tout, ou plutôt faire dire : « Je suis un prisonnier et je n'ai plus de responsabilités à prendre dans un moment comme ce jour-là », eh ! bien, à mon avis, messieurs, c'est une nouvelle condamnation de l'attitude du Roi, car, ce que l'on peut reprocher au Roi, outre tout ce que j'ai déjà dit, c'est de s'être placé dans une situation telle que pendant quatre ans il a été incapable de donner une directive quelconque à n'importe quelle autorité ; mais, vous sentez bien que devant ce silence, devant ce refus de prendre une responsabilité, devant ce refus de donner un conseil ou une instruction, il n'y a personne qui peut prétendre que ce jour-là, la Belgique a été sauvée par le Roi.

M. Dijon. — Vous aviez dit vous-même qu'il était dans l'impossibilité de régner.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Du moment que ses ministres responsables se mettaient en rapport avec lui, il reprenait l'exercice normal de son pouvoir, et tout ce qui a été dit concernant les responsabilités respectives n'existe plus.

Mais, messieurs, il n'y a pas beaucoup d'enthousiastes ; il n'y a pas beaucoup de gens qui devant ce silence oseront vraiment prétendre à la tribune de ce parlement et devant le peuple tout entier, que ce geste d'abstention du Roi est celui qu'on attendait du chef de l'Etat à un moment où le sort de la Belgique se jouait.

Alors il y a les modérés. Les modérés disent : « Non, ne parlons pas de tout cela ; il ne faut pas tirer de l'argument plus que ce qu'il ne mérite. Mais vous avez souvent dit que le Roi s'était trompé, qu'il avait commis une erreur de jugement. Est-ce que vous, à cette époque, n'avez pas aussi commis une erreur de jugement ? N'avez-vous pas eu tort de croire que l'armistice entre la Belgique et l'Allemagne était une chose possible et même, peut-être, comme vous l'avez écrit dans un télégramme, était une chose probable.

Messieurs, pour que vous jugiez sagement, il faut vous rappeler les circonstances dans lesquelles nous avons envoyé ce télégramme. J'ai retrouvé dans mes papiers une note que j'ai rédigée au mois de février 1941 et dans laquelle j'ai résumé notre position en France à ce moment tragique. Je vous en donne lecture :

« La question de savoir ce que ferait le gouvernement belge dans le cas où la France cesserait la lutte, a dû se poser à l'attention des ministres dès le 14 ou le 15 juin 1940.

» A cette époque nous étions quasi sans nouvelles officielles du gouvernement français. M. Bargeon, resté auprès de nous, n'avait plus de contact avec son ministre et M. Le Tellier, évacué d'abord à Tours, puis à Bordeaux, était incapable de nous donner les moindres renseignements. L'ambassadeur d'Angleterre était prisonnier des Allemands. M. Aveling se trouvait à Poitiers avec nous, mais il n'avait que peu de renseignements à nous communiquer.

» Lorsque cette question fut examinée pour la première fois, les ministres furent unanimes à penser que si le gouvernement français se retirait en Afrique du Nord et poursuivait la lutte, ils devaient le suivre pour se rendre ensuite en Angleterre.

» Le général Denis et moi-même nous étions convaincus (déclaration de Reynaud, Campinchi, Mandel) que la France ne capitulerait pas.

» Le 14 ou le 15 je fus chargé de demander à M. Aveling si l'Angleterre pourrait mettre à notre disposition des moyens de transport afin de gagner Londres.

» Le premier ministre et moi-même nous essayâmes le dimanche 16, dans la matinée, de nous rendre à Bordeaux pour prendre contact avec le gouvernement français et être mis sur place au courant de la situation. Un stupide accident de roulage nous en empêcha de réaliser notre plan. Nous dûmes retourner à Poitiers.

» Lundi 17, M. Aveling me fait savoir, vers 8 heures du matin, que si nous voulions être à Nantes le même jour à 4 heures de l'après-midi, dix-huit places étaient à notre disposition dans des avions britanniques.

» Je fais part de cette proposition à mes collègues. Elle fut rejetée à l'unanimité. Elle était inacceptable. Nous ne pouvions abandonner d'une heure à l'autre nos administrations, nos collaborateurs, l'armée belge, les réfugiés, sans prendre les mesures qui s'imposaient à un moment où l'armistice français n'était pas connu. Il nous fallait, dans tous les cas, plusieurs jours pour prendre les mesures qu'aurait nécessitées notre départ.

» Je fus donc chargé de répondre négativement à l'offre de M. Aveling.

» Les ministres décidèrent de quitter Poitiers le lundi 17 et se donnèrent rendez-vous à Bordeaux pour le lendemain, mardi.

» Je n'ai pas gardé la mémoire de tous les détails des conseils qui se tinrent à Bordeaux, si ce n'est du local, de la chambre dégouttante, des ministres assis sur des caisses ou l'appui des fenêtres.

» L'atmosphère et l'ambiance n'étaient évidemment pas propices aux décisions mûrement réfléchies.

» Pierlot, Gutt, le général Denis, De Vleeschauwer et moi-même, nous n'avons vu, avant le second conseil, M. Baudhuin. Celui-ci, à notre grande surprise, nous dit qu'il était plus que probable que la France allait conclure un armistice; qu'elle ne pouvait pas lutter sur le territoire métropolitain, qu'elle ne pouvait pas le faire d'avantage aux colonies, qu'elle n'avait plus d'armée en Afrique du nord: il nous cita, à cet égard, un chiffre dérisoire de soldats. Au moment où il parlait, il ne connaissait pas encore les conditions de l'armistice, mais il pensait qu'elles seraient acceptables. Il fallait, disait-il, qu'elles ne contiennent rien de contraire à l'honneur, mais ne s'expliquait pas plus avant sur cette formule.

» Il nous donna l'assurance — et ceci est essentiel — que l'Angleterre était au courant de la situation, qu'elle la comprenait et qu'elle avait spontanément délié la France de son engagement de ne pas faire de paix séparée.

» Il manifesta clairement son sentiment: la guerre était finie pour la France. Il croyait et, je pense, espérait sincèrement que l'Angleterre allait traiter, de son côté, pour une paix de compromis. Une telle situation lui semblait la seule possible et souhaitable, car il ne croyait pas à l'intervention américaine. Il paraissait très sincère et très ému.

» Il est certain que cette conversation eut sur la suite des délibérations du gouvernement belge une très grande importance.

» Ce fut le seul résumé un peu complet de la situation qui nous fut donné.

» Nous fîmes rapport au conseil sur cet entretien. Aucune décision ne fut formellement prise ce jour-là. Mais il est certain que la tendance générale était d'aligner l'attitude belge sur l'attitude française.

» Le lendemain, nous tinmes un nouveau conseil dans le local où siégeaient les colonies. Nous rédigeâmes une proclamation destinée aux soldats et aux réfugiés belges. Il était indispensable d'apaiser leurs craintes, car ils s'étonnaient de notre silence persistant.

» En ce moment, que devons-nous faire et qu'avions-nous fait? La situation était terriblement embarrassante.

» Le 28 mai, aucun d'entre nous n'avait hésité. L'unanimité dans les résolutions avait toujours été spontanée et immédiate. Notre devoir était parfaitement clair. Il n'en était plus de même au 20 juin.

» Le pays nous avait donné un mandat formel: lutter à côté de la France et de l'Angleterre. Le pays, dont nous étions et dont nous désirions rester les représentants légaux, interprètes de sa volonté, voulait-il que nous poursuivions la guerre aux côtés de l'Angleterre seule?

» La chose n'était pas absolument sûre.

» Était-il sûr, d'ailleurs, que l'Angleterre allait continuer la guerre? S'il fallait en croire M. Baudhuin, dont nous tenions toutes nos informations, cela n'était pas certain et, d'après lui, cela n'était pas souhaitable, la seule solution, en cette heure difficile, étant dans une paix de compromis.

» Devions-nous, dans ces conditions, passer en Angleterre immédiatement et prendre une attitude de jusqu'au boutisme?

» Au problème principal venait s'ajouter quelques problèmes secondaires tout aussi difficiles à régler.

» Que faire de l'armée qui se trouvait en France et que nous n'avions aucun moyen de sauver? Pouvions-nous abandonner nos deux millions de réfugiés et notre réserve de recrutement? Pouvions-nous abandonner tous nos fonctionnaires?

» Le gouvernement aurait dû se diviser. Quelques ministres auraient dû rester en France; d'autres aller en Angleterre. Cette proposition, qui fut faite, fut rejetée pour des raisons sentimentales: désir de rester unis dans une épreuve que nous avions vécue ensemble, mais aussi pour des raisons politiques: nécessité de maintenir un seul gouvernement belge.

» Il est incontestable qu'entre le 17 et le 25 juin, nous changeâmes plusieurs fois d'avis: tantôt faisant nos préparatifs pour l'Angleterre, tantôt nous résignant à considérer que tout était terminé.

» Notre voyage à Perpignan, d'où nous devions prendre nos dispositions pour nous embarquer pour l'Angleterre, — notre retour le lendemain à Bordeaux, — est la manifestation la plus évidente de nos hésitations. »

Vous devez lire le dernier paragraphe du télégramme à la lumière des indications que je viens de vous donner. Avions-nous le droit et, — je le répète après avoir bien pesé mes mots, — le devoir de penser que la guerre allait peut-être se terminer avec l'échec français. Il n'est pas vrai que nous avons demandé ou offert un armistice, mais il est vrai que le pensant possible ou probable, nous n'avons pas voulu prendre une décision aussi grave sans avoir repris contact avec le pays.

Je dis qu'en faisant cela nous n'avons pas manqué à notre devoir. A un moment où le sort de la guerre était en balance, à l'heure la plus tragique et la plus difficile de la guerre, il n'était pas défendu à des ministres de penser que nous allions nous trouver dans une situation tout à fait nouvelle. C'est ce que nous avons fait. Nous avons télégraphié à Bruxelles une première fois, puis une deuxième fois et enfin par porteur, le 26 juin. Nous avons fait connaître nos sentiments. J'ai dit qu'aucune réponse n'est parvenue et j'ai essayé de démontrer que cette absence de réponse ne peut constituer un argument en faveur du Roi.

Cependant, si l'on fait une comparaison entre l'attitude du Roi et celle du gouvernement en 1940, j'accepte le terrain sur lequel on place ainsi la discussion. Et dans le plateau du gouvernement, voici ce que vous mettrez.

D'abord, que pendant la campagne des dix-huit jours, nous avons lutté non seulement pour les vrais principes constitutionnels, mais aussi pour les vrais principes politiques; que nous avons essayé de défendre contre le Roi, qui ne voulait pas nous suivre, le mandat que vous, au nom de la Nation, vous nous aviez donné, à savoir qu'il fallait continuer la guerre aux côtés de la France et de l'Angleterre. Or, (se tournant vers la bancs catholiques) au moment où vous voulez nous juger, vous cherchez à vous placer derrière le Roi. (Protestations sur les mêmes bancs.)

Que serait-il arrivé, messieurs, si à Wynendale, nous n'avions pas eu l'affreux et terrible courage de passer outre aux instructions et aux conseils qui nous étaient donnés? Nous sommes arrivés en France dans des conditions très difficiles mais après avoir reçu l'approbation de l'assemblée qui à ce moment représentait les Chambres, nous nous sommes remis au travail et nous avons essayé de reconstituer une armée, nous avons essayé de rassembler autour de nous tout ce qui restait de forces et de bonnes volontés de cette pauvre Belgique battue, provisoirement vaincue, meurtrie et épuisée. Et puis, nous avons eu des moments d'hésitation, mais nous nous sommes vite repris et au fur et à mesure que les nouvelles arrivaient et que nous comprenions, que les motifs qui nous avaient été donnés par M. Baudhuin n'étaient pas exacts, que la guerre n'était pas finie, nous avons repris courage. Ici je dois parler de M. De Vleeschauwer. J'ai peut-être dit du mal de lui au cours de ce débat, mais je saisis cette occasion pour lui rendre un solennel hommage pour le travail qu'il a accompli avant nous en Angleterre, pour les services qu'il nous a rendus étant placé en avant-garde, le premier sorti de France, en Espagne d'abord, au Portugal après et puis en Angleterre. Il nous envoyait ces télégrammes angoissés où nous reconnaissions sa volonté de combattre, mais qui reflétaient aussi l'amitié qu'il nous portait. Il nous disait: Venez, continuons la guerre. Revenant à la frontière française, en compagnie de M. Gutt, je l'y rencontrai avec M. Pierlot. Nous avons décidé alors de partir aussi pour Londres. J'ose dire, messieurs, qu'à ce moment nous avons relevé le drapeau et malgré toutes les nouvelles qui nous arrivaient du pays et sur lesquelles je n'insisterai pas, nous lui avons dit ce 6 août: Partez avec Gutt et dans quelques jours ou quelques semaines nous serons à vos côtés. Cela aussi, messieurs, vous le placerez dans la balance lorsque vous jugerez le gouvernement de 1940.

Et vous mettrez encore dans le plateau qui nous concerne, notre départ à M. Pierlot et à moi, le 22 août, notre captivité en Espagne, les efforts que nous avons faits, non seulement pour ne pas nous laisser refouler en France, et notre évasion audacieuse. Et vous mettrez aussi le fait que nous avons rassemblé autour de nous ce qui restait de la Belgique meurtrie, que nous avons rappelé tous les Belges éparpillés dans le monde en leur disant: ne croyez pas que la Belgique a cessé la lutte, il reste encore une petite force, symbole du pays qui continue la guerre. Et des hommes venant du Brésil, de l'Argentine, du Canada, des Etats-Unis, du monde entier ont répondu à notre appel, et, quand tout semblait perdu, ils mouraient sur les mers et dans les airs pour ramener la victoire dans notre camp. Nous avons sauvé tout ce qui pouvait être sauvé; nous avons sauvé votre richesse, votre or, votre colonie. Qu'en serait-il advenu si nous n'avions pas été là. Nous avons sauvé le prestige de la Belgique; nous sommes arrivés en Angleterre à un moment où la Belgique était au fond du précipice et, à quatre, mais soutenus par le groupe parlementaire...

M. Carton de Wiart. — Et soutenus par le pays occupé.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Attendez, monsieur Carton de Wiart.

M. Carton de Wiart. — J'ai défendu, dès que je suis rentré en Belgique, le 12 juillet 1940, le gouvernement dont vous faisiez partie, et j'y ai eu quelque mérite, je vous prie de le croire!

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous n'y avez pas tellement de mérite parce que dans tout ce qui s'est fait depuis le 28 mai jusqu'au 19 juin y compris, vous savez que vous avez votre part de responsabilité. Mais je ne discute pas cela pour le moment, je dis ce qu'il faut mettre dans les plateaux de la balance puisqu'on veut faire la comparaison entre le Roi et le gouvernement. Nous avons rétabli le prestige de la Belgique et repris notre place au sein des nations unies...

M. Carton de Wiart. — Nous disons qu'il faut être juste pour tout le monde, même pour le Roi.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — ... chose dont il faut tenir compte et qu'il faut mettre dans le plateau du gouvernement.

Je veux dire maintenant ce qu'il faut mettre dans le plateau de la balance du côté du Roi. Je ne vois que ceci : dès le 13 mai 1940, le Roi a commencé à penser que la guerre était perdue et qu'il faudrait capituler. Résistant aux objurgations et aux conseils de ses ministres, le Roi n'a pas voulu faire de distinction entre son rôle de chef de l'Etat et son rôle de chef de l'armée. Au moment où l'armée belge allait être forcée de capituler, le Roi a fait un dernier effort pour maintenir auprès de lui les ministres qui voulaient s'en aller, ce qui aurait inévitablement donné, s'ils avaient suivi son conseil, un caractère politique à la capitulation qui allait être signée. Je vois aussi que le Roi a fait savoir à nos ministres à l'étranger, par les voies que je vous ai indiquées, qu'il fallait considérer que la guerre était finie en fait et que nous avions terminé et rempli nos obligations; qu'il y avait une guerre dans laquelle la Belgique ne pouvait jouer aucun rôle, que nous devions nous contenter d'une indépendance réduite.

Je veux bien croire, qu'il faut aussi mettre dans la balance, en faveur du Roi, sa bonne volonté, son désir de bien faire et peut-être les interventions qu'il a eues au cours de cette guerre, pour sauver l'un ou l'autre de nos compatriotes.

M. De Vleeschauwer. — Pas peut-être, mais sûrement.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — J'en conviens. Mais quand vous aurez mis dans cette balance, les mérites du Souverain et les mérites du gouvernement de 1940, j'attends avec sérénité le verdict qui sera prononcé.

M. Carton de Wiart. — Soyez juste pour tout le monde.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — J'insiste une fois encore sur un argument que je tiens pour être essentiel. Si le Roi n'avait fait que confondre ses devoirs militaires et de chef de l'Etat, s'il n'avait fait que capituler, acceptant pendant quelque temps la politique du silence et la politique du prisonnier mais si, à un moment donné, nous avions compris que le Roi, lui aussi, avait les yeux ouverts devant les réalités, que le Roi commençait à comprendre qu'il s'était trompé, que le Roi s'était repris, si le Roi nous avait fait savoir là-bas et à tous ceux qui combattaient à côté des alliés et ici à l'intérieur, à tous ceux qui combattaient dans la clandestinité, si le Roi nous avait fait savoir qu'il était derrière nous et derrière eux pour nous soutenir, sans cependant se mettre spectaculairement à notre tête, si le Roi avait fait savoir qu'il était de tout son cœur et de toute son âme avec nous et avec vous, on aurait pu encore éviter bien des choses et probablement le débat actuel.

Mesdames, messieurs, il y a une vérité qui à mes yeux est cruelle à dire, mais qu'il faut avoir le courage de dire : c'est que si aujourd'hui la Belgique vit, c'est parce que la Belgique a désobéi au Roi! (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs socialistes, libéraux et communistes.*) Nous les ministres, avons désobéi à Wynendale. Les membres de la Chambre et du Sénat ont désobéi à Limoges. Tous ceux qui, passant outre à la notion de la guerre terminée, ont rallié le drapeau et ont refusé de considérer que la guerre était finie en fait et qu'il fallait prendre, vis-à-vis des Allemands, une attitude de loyauté et de courtoisie, tous ceux-là à l'extérieur et à l'intérieur ont désobéi! (*Interruption de M. De Vleeschauwer.*) Je n'ai pas désobéi, je n'avais pas à obéir, nous avons agi sous notre responsabilité.

Ils ont désobéi aussi tous ceux qui, refusant de suivre le conseil : « demain nous nous mettrons au travail; » ils se sont mis au travail. A quel travail! Au travail clandestin, au sabotage, aux services des organismes de renseignements, tous ceux qui à travers la Belgique ont transmis des renseignements à Londres et qui ont été, je le reconnais, — et je leur rends hommage — plus et mieux encore que ceux d'Angleterre, dévoués à leur pays. S'ils avaient considéré que la guerre était finie, qu'il

fallait être courtois et loyal vis-à-vis de l'Allemagne, que nous avions rempli nos obligations internationales, comment aurait-on pu soulever les enthousiasmes et les héroïsmes? (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

La question, c'est d'être juste. Je suis prêt à m'associer avec vous et à ne pas condamner l'homme, mais je dois en toute conscience vous demander : « Aujourd'hui, après tout ce qui a été dit et après tout ce qui est établi, le Roi peut-il être entre nous ce qu'il doit être, c'est-à-dire un élément d'union, un élément de concorde? L'arbitre et le conciliateur respecté, indiscuté. »

J'ai été frappé hier par la péroraison de M. De Vleeschauwer. Vous avez vu, mesdames, messieurs, comment il s'est comporté à la tribune, comment il a regardé les gauches, vous avez entendu sur quel ton il a crié : « Vive le Roi! » A ce moment-là, ces mots « Vive le Roi » n'étaient plus dans sa bouche les mots d'union qu'ils doivent être. Ce « Vive le Roi! » était un cri de bataille. Ce « Vive le Roi! » était un appel à ses partisans. Aujourd'hui, que vous le vouliez ou non, il ne nous est même plus permis de le dissimuler, comme l'honorable M. Devèze l'a dit en termes si nets, si clairs et si mesurés, le Roi ne peut plus être le Roi de tous les Belges; le Roi sur son trône ne serait plus que le Roi d'une fraction du pays, le Roi d'un parti, le Roi d'une confession. Il serait avant tout, le Roi d'une partie du pays contre l'autre partie du pays.

Messieurs, c'est triste à dire, mais c'est vrai. Le cri de « Vive le Roi! » de M. De Vleeschauwer n'est plus un appel à l'union, c'est, hélas, un appel à la discorde.

Messieurs, il y a mieux à faire que de crier sur ce ton-là « Vive le Roi! ».

Il y a quelque chose qui peut encore nous unir, car il faut, maintenant que tout est dit, ou plutôt quand tout sera dit, il faut essayer de ne pas élargir davantage le fossé qu'on est en train de creuser entre nous.

Messieurs, si le discours de M. Devèze avait été prononcé il y a une quinzaine de jours, et si vous aviez pu écouter l'appel de cet homme, que vous n'accuserez tout de même pas d'être antimonarchiste, peut-être une solution heureuse aurait-elle pu être trouvée. Maintenant je crains qu'il ne soit trop tard.

Mais il y a un autre appel à lancer, une autre façon d'agir qui, me semble-t-il, peut nous unir encore, car il y a heureusement quelque chose dans la monarchie qui fait sa grandeur et sa force, c'est son principe de continuité.

A l'heure actuelle, je ne veux pas vous suivre dans votre cri de « Vive le Roi! », mais, reprenant, en le transformant un peu, le grand mot de Chateaubriand à la duchesse de Berry, je suis prêt à m'écrier : « Sire, votre fils, est notre Roi! » (*Les libéraux et socialistes debout acclament longuement M. Spaak.*)

M. le président. — La parole est à M. d'Aspremont Lynden.

M. d'Aspremont Lynden (à la tribune). — Messieurs, comment, en gravissant les marches de cette tribune, ne pas rendre hommage à l'éclatante éloquence de celui qui vient d'en descendre. Combien je regrette de ne pouvoir mettre un talent égal au service d'une cause diamétralement opposée à celle qu'a défendue M. Spaak? J'ajoute que, si ce débat avait été introduit par M. Spaak au lieu de l'avoir été par l'honorable premier ministre, l'atmosphère de cette discussion eût été meilleure, car elle se serait tenue sur un plan très supérieur. (*Protestations à gauche.*)

M. Brunfaut. — Cette manœuvre ne prendra pas.

M. d'Aspremont Lynden. — Presque tout le discours de l'honorable ministre des affaires étrangères a porté sur une série de faits qui, en réalité, ne sont pas du domaine de cette interpellation.

En effet, celle-ci porte sur « l'attitude qu'a eue le gouvernement depuis le moment où le Roi a été libéré ».

Or, l'honorable M. Spaak, pendant toute la séance d'hier et pendant une grande partie de son discours d'aujourd'hui, nous a parlé des événements de 1940.

Pourquoi donc l'orateur s'est-il volontairement égaré?

M. Lahaut. — Mais il y a aussi une autre interpellation.

M. d'Aspremont Lynden. — Parce que, et nul ne s'y est trompé, l'honorable M. Spaak — nous connaissons son habileté manœvrière — a cru qu'il y avait moyen de diviser la droite sur les événements de 1940. Il a voulu opposer les ministres catholiques de 1940 à ceux d'aujourd'hui.

Il a tenté d'opposer les parlementaires catholiques de Limoges à ceux qui n'y ont pas été.

Eh bien, messieurs, cette manœuvre a échoué! (*Très bien!*) La droite est unie pour défendre son point de vue et son droit! (*Applaudissements à droite.*)

M. Samyn. — A en juger d'après les applaudissements, on ne le dirait pas!

M. d'Aspremont Lynden. — Messieurs, dans son discours d'hier, l'honorable M. Spaak m'a pris à partie dans les termes suivants :

« J'avoue que j'ai été profondément froissé et profondément attristé, l'autre jour, lorsque j'ai vu deux de mes anciens collègues, MM. De Vleeschauwer et d'Aspremont Lynden, applaudir la péroraison de M. Carton de Wiart qui, se tournant vers le gouvernement, s'écriait : « Vous nous avez trompés une fois à Limoges; vous ne » nous tromperez pas deux fois. » Lorsqu'on a participé à des événements, lorsqu'on a pris ses responsabilités et lorsqu'on a eu raison de les prendre et lorsqu'on vient aujourd'hui applaudir un orateur qui a lancé du haut de cette tribune une accusation fautive, je dis que MM. De Vleeschauwer et d'Aspremont Lynden ont commis un acte grave. »

Messieurs, je partage encore aujourd'hui la responsabilité de tous les actes auxquels j'ai participé, — loin de moi l'idée de vouloir m'y soustraire, — si j'ai applaudi M. Carton de Wiart, c'est parce que son discours m'a plu. Ce n'est pas nécessairement sa péroraison qui lui a valu mon assentiment.

M. Lahaut. — Ce sont des excuses!

M. d'Aspremont Lynden. — Ce ne sont pas des excuses, ce sont des faits.

Messieurs, ce débat présente certains aspects singuliers. Je veux souligner ceux-ci devant vous.

Le premier ministre et le ministre des affaires étrangères nous ont dit : « Nous avons fait l'impossible pour éviter ce débat; mais maintenant qu'il se déroule devant le parlement, il faut qu'il soit complet, il faut que rien ne soit caché. Il faut que l'opinion publique soit éclairée. »

D'accord!

Aussi, est-ce à l'opinion publique que je m'adresse en ce moment.

Je lui dis : Il y a trois anomalies, trois choses troublantes dans cette discussion.

Voici la première : Au cours de son exposé, le premier ministre nous a dit que l'Angleterre avait su résoudre un problème dynastique avec une dignité et une modération qui pourraient nous servir d'exemple. C'est exact. Mais que s'est-il passé en Angleterre à ce moment? M. Baldwin était premier ministre du Royaume Uni. Qu'a-t-il fait? Il a réuni les chefs des partis et les personnalités éminentes du royaume. Il leur a exposé la situation. Il s'est mis d'accord avec eux au préalable avant de faire une déclaration au parlement. Ah! si on avait procédé ici de la même manière, le résultat eût été tout différent. Malheureusement, on a procédé d'une toute autre manière. Vous affirmez que non, monsieur Huysmans, mais comment expliquez-vous alors que la veille même du jour où l'honorable ministre faisait sa déclaration...

M. Huysmans. — Parce que tous les partis étaient représentés au gouvernement.

M. d'Aspremont Lynden. — ... le *Peuple* annonçait les propos qu'allait tenir M. Van Acker sur la déportation du Roi? La connivence est donc établie! Ou bien, le premier ministre a fait état de ragots de presse; ou bien, il a voulu alimenter une campagne par des documents livrés aux journaux avant de venir les servir ici. (*Très bien! sur les bancs de la droite.*)

Cela, personne ne peut le contester. Relisez le *Peuple* du 19, et vous y trouverez tout ce que le premier ministre nous a dit le 20. La preuve est faite.

Seconde caractéristique : Le gouvernement accuse le Roi d'inconstitutionnalité. (*Colloques entre M. Van Acker et plusieurs membres de la droite.*)

M. Van Acker, premier ministre. — Monsieur d'Aspremont Lynden a pour excuse qu'il ignore ce qui s'est passé, mais vous le savez. (*Interruptions prolongées.*)

M. d'Aspremont Lynden. — Ici, messieurs, je dois avouer qu'il y a dans cette accusation...

M. Van Wallegheem. — La droite seule a été convoquée. Est-ce vrai, monsieur Carton de Wiart?

M. Joris. — La droite a été mise au courant par le premier ministre avant tout autre. Vous ne dites pas toute la vérité.

M. d'Aspremont Lynden. — La vérité est là : lisez le *Peuple* du 19 et vous y trouverez les déclarations du premier ministre du 20. Il a passé ces renseignements au *Peuple*; il a collaboré à une campagne.

M. Van Wallegheem. — La droite a été informée avant nous et avant les ministres socialistes, communistes et libéraux. (*Interruptions.*) M. Carton de Wiart ne l'a pas nié.

M. le président. — Si des rectifications sont nécessaires, le gouvernement est là; il doit le savoir mieux que personne. Je vous en prie, messieurs, ne faites pas d'interruptions qui sont ni pertinentes, ni nécessaires.

M. d'Aspremont Lynden. — Qui donc formule cette accusation contre le Roi? Le premier ministre! Cet homme qui, il y a quelques semaines, nous disait avec une insouciance juridique presque séduisante : « N'agissons pas la constitutionnalité; moi, j'agis d'abord et je vois ensuite si c'est constitutionnel. » (*Hiarité.*)

M. Troclet, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Non, dans une boutade, le premier ministre a dit : « J'agis et je réfléchis après », voilà ce qu'il a dit!

M. d'Aspremont Lynden. — Voilà l'aspect comique de l'accusation! Mais il y en a un autre qui est tragique! Je m'excuse de devoir le révéler ici, mais la vérité a des droits. Il ne faut pas l'étrangler à titre de calomniatrice.

Parmi les membres de ce gouvernement qui accuse, je vois un ministre moins qualifié que quiconque pour défendre nos institutions menacées.

Il fut un incivique de la guerre 1914-1918. Il a été — damné par des tribunaux réguliers pour avoir tenté de bouleverser nos institutions en participant au conseil des Flandres. Il a été amnistié grâce à la signature du Roi!

M. Van Acker, premier ministre (*s'avançant vers M. Vos, ministre des travaux publics, et lui serrant la main.*) — Je salue l'incivique! J'ai beaucoup plus de respect pour lui que pour vous! (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. d'Aspremont Lynden. — Dorénavant, je me passerai de votre respect! (*Tumulte.*)

Il est incontestable que cette condamnation a eu lieu. On ne peut pas le nier. Et alors, messieurs? (*L'assemblée devient houleuse.* — *M. le président lance un appel au calme.*)

Je vous signale cette autre singularité. Cette interpellation est un procès : c'est le procès du Roi. (*Nouvelles interruptions et bruit prolongé.*)

M. le président. — Acceptez donc tous le règlement de la Chambre!

M. Van Hoeck. — Clôturons le débat!

M. d'Aspremont Lynden. — Or, dans ce procès, l'accusé est absent.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — C'est honteux!

M. d'Aspremont Lynden. — Il est absent non par sa faute à lui, mais par la vôtre! C'est vous qui le maintenez à 1,250 kilomètres d'ici pour qu'il ne puisse pas se défendre. Voilà la vérité! (*M. Van Santvoort, debout, continue à interrompre au milieu du bruit.*)

De heer voorzitter. — Mijnheer Van Santvoort, ik verzoek u neer te zitten en niet meer te onderbreken. (*De heer Van Santvoort onderbreekt voort gedurende het gerucht.*)

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Monsieur le président, vous ne pouvez pas empêcher l'indignation.

M. le président. — Ne provoquez pas l'indignation. Les membres de la Chambre ont le devoir...

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — C'est honteux!

M. le président. — ... de maîtriser leur indignation et les ministres en particulier. Il faut que nous fassions un effort commun. Le ministre des affaires étrangères comprendra que, devant certaines affirmations qui ont trait à la droite, celle-ci réagisse. On a écouté son discours dans un grand silence. Je demande que ce même silence soit observé pendant le discours des autres orateurs.

M. d'Aspremont Lynden. — C'est ici le procès du Roi qui se fait. Il est un fait déplorable, c'est que l'accusé est absent.

Il est absent, je le répète, non par sa faute, mais par la vôtre. Sa défense, elle n'a pu s'organiser et ne pourra pas s'organiser. (*Vives protestations sur les bancs socialistes et libéraux.*)

Je tiens à vous dire qu'aucun d'entre nous n'a été mandaté par le Roi pour le défendre. Son dossier, car il en a un évidemment, personne ne le connaît. Tout fonctionnaire a le droit d'être entendu. Vous refusez ce droit au Souverain. Pourquoi?

Je vous le demande, messieurs : Connaissez-vous un tribunal dans le monde où pareille procédure soit admise?

Non! Pas même les tribunaux allemands. (*Violentes protestations sur les bancs socialistes.*)

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Cela n'est pas vrai! Je suis mieux renseigné que vous sur ce sujet. Vous parlez de choses que vous ne connaissez pas.

M. le président. — Je vous en prie, monsieur le ministre de l'intérieur, n'interrompez pas avec tant d'ardeur. Laissez continuer l'orateur.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Mais vous étiez en Amérique, monsieur le président, et vous ne savez pas ce qui s'est passé ici. Moi, j'étais en Belgique, et M. d'Aspremont Lynden était au Mexique. J'ai comparu, moi, devant un conseil de guerre allemand et je sais ce qu'il en est. Nombreux sont les patriotes qui furent condamnés par les Allemands sans avoir pu prendre un avocat. (*Colloques. — Des membres s'interpellent dans le bruit.*)

M. le président. — Messieurs, je vous en supplie, faites silence. J'invite également l'orateur à faire preuve de plus de modération.

M. d'Aspremont Lynden. — Et ce n'est pas tout. On brandit des pièces du dossier en nous disant, avec des airs mystérieux : Faites attention! Il y en a d'autres, mais nous les cachons par discrétion. Si les défenseurs du Roi s'engagent, nous les divulguons quand même.

Nous avons tous l'impression de nous avancer sur un terrain de combat parsemé de mines et d'explosifs habilement dissimulés. Sont-ce là, je vous le demande, des procédés judiciaires réguliers? Voilà, messieurs, ce qu'en l'an de grâce 1945 est devenue la démocratie belge jadis réputée pour son équité, son amour de la justice et de la liberté!

Et voilà aussi pourquoi nous voulons que l'on consulte la nation sur le retour du Roi.

On a dit que cette consultation était inconstitutionnelle. Mais à trois reprises différentes des socialistes et des libéraux en ont proposé. Les auteurs? Ce sont MM. Hubin, Lorand et Vandervelde!

Au surplus, nous examinerons ce projet en temps et lieu.

Passons aux accusateurs et aux accusations.

C'est mon droit de mesurer le crédit des accusateurs, et de peser le poids des accusations.

M. Van Walleghem. — Nous avons aussi le droit de mesurer le crédit des défenseurs.

M. d'Aspremont Lynden. — Parmi les accusateurs il y a d'abord les communistes.

Avec qui étaient-ils le 10 mai 1940?

UNE VOIX A DROITE : Ils étaient les alliés des boches!

M. d'Aspremont Lynden. — C'est tellement vrai que le gouvernement Pierlot, dont j'avais l'honneur de faire partie à ce moment, avait fait arrêter les chefs! Un seul député communiste avait pu parvenir à la Chambre, et il a voté contre les mesures demandées par le gouvernement pour les besoins de la guerre!

Rappelez-vous qu'au moment de l'entrée de la Belgique dans la guerre, Moscou était lié par un pacte d'amitié avec l'Allemagne.

Mieux que cela, après une année de guerre, le 10 mai 1941, Moscou renvoyait notre ministre et rompait les relations diplomatiques avec la Belgique!

L'alliance avec Berlin est nette.

Voilà donc la position bien claire. Puis, que voyons-nous? Après l'écrasement et l'occupation totale de la Belgique, un membre du parti communiste se rend en France.

M. Lalmand, ministre du ravitaillement. — Monsieur d'Aspremont Lynden, permettez-vous une remarque?

M. le président. — Non, monsieur le ministre, moi je ne puis le permettre.

M. Lalmand, ministre du ravitaillement. — Je voudrais demander à l'orateur s'il sait qui a organisé la grève des cent mille contre l'occupant, avant l'entrée en guerre de l'Union soviétique?

M. d'Aspremont Lynden. — Monsieur le ministre, nous n'en sommes pas là : vous anticipez sur les événements.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Que connaissez-vous, monsieur d'Aspremont, de ces événements? A ce moment, vous étiez au Mexique!

M. le président. — Cessez ces interruptions, messieurs! Ces procédés sont insupportables.

M. d'Aspremont Lynden. — Je vois M. Lahaut revenir à sa place; puisqu'il est présent, je puis donc citer son nom.

Nous voyons donc M. Lahaut se rendre en France. Comment s'y rend-il et pourquoi faire?

Comment y va-t-il? Avec l'autorisation des Allemands!

M. Lalmand, ministre du ravitaillement. — Lamentable discours! L'orateur ne cherche que des diversions.

M. d'Aspremont Lynden. — Il y va donc avec un passeport, dont voici le libellé :

« Ordre de mission.

» Je soussigné, Julien Lahaut, membre de la Chambre des Représentants, mandaté par le gouvernement provincial de Liège (Belgique), mandat confirmé par l'ambassade belge à Paris, et par un document de l'autorité allemande, en vue du rapatriement des jeunes gens de la réserve de recrutement et des réfugiés se trouvant en France.

» Déclare que le haut commandement allemand en Belgique exige la reprise de l'activité économique du pays. Ce but ne peut être atteint que par la réorganisation immédiate de toutes les industries, de l'artisanat, des exploitations agricoles, des services publics et banques, de l'enseignement, du commerce et des professions libérales.

» La présence du personnel se rapportant à ces diverses activités est indispensable.

» D'autre part, il serait souhaitable, pour éviter des difficultés aux personnes visées ci-dessus, que leur absence ne se prolonge pas davantage.

» J'insiste vivement pour que les autorités civiles et militaires belges et françaises facilitent, soit par le chemin de fer, soit par la route, le rapatriement des dits jeunes gens et des réfugiés belges se trouvant sur le territoire français non occupé.

» Je déclare que les personnes dont les noms suivent sont visées par les dispositions ci-dessus.

» J. LAHAUT. »

Suivent alors des signatures, parmi lesquelles je vois celle de M. Lahaut et des cachets militaires et civils.

A DROITE : Voilà!

M. d'Aspremont Lynden. — C'était donc sous la protection allemande que M. Lahaut s'est rendu en France. Qu'y a-t-il fait? Il a parcouru les camps de concentration pour en extraire les communistes. En second lieu, il exhorte les ouvriers belges pour qu'ils rentrent travailler en Belgique.

Enfin, de retour en Belgique, M. Lahaut s'est occupé de la presse clandestine. Et que disait la presse clandestine communiste?

Le numéro de *Clarté* de 1940 s'exprime de cette manière :

« Ni pour Londres, ni pour Berlin; nous sommes au service du peuple qui veut la paix. »

Parlant des Grecs qui viennent de repousser les Italiens, le même journal écrit : « Le Gouvernement Grec n'est qu'un allié de l'impérialisme anglais. »

Dans *Les Temps nouveaux*, organe communiste également, on écrit en mars 1941 :

« Poursuivant leur politique actuelle d'établissement de bases aéro-navales dans les possessions anglaises, les Etats-Unis peuvent espérer acquérir une partie de l'Empire britannique et, éventuellement, sa flotte, dans l'hypothèse d'une victoire allemande, comment expliquer cette politique de guerre frûdement calculée? Roosevelt n'est-il qu'un dément sanguinaire? Nullement, il est simplement l'agent d'exécution de l'impérialisme yankee. »

C'était le langage que tenait la presse allemande!

Voilà, mesdames, messieurs, ce qu'écrivaient pendant la première année de la guerre ceux qui accusent le Roi de germanophilie!

Puis, subitement, ils changèrent d'attitude à partir du 21 juin 1941, car à cette date Hitler attaqua les Soviétiques.

M. Lalmand, ministre du ravitaillement. — Nous avons combattu l'occupant depuis le premier jour.

M. d'Aspremont Lynden. — Ils organisèrent certaines fractions de la résistance. Mais, disons-le franchement, ce ne fut pas sans arrière-pensée. Beaucoup d'unités de F. I. ne prirent les armes que pour tenter un coup de force après le départ des Allemands.

Ajoutez à cela l'attitude de certains communistes dans les camps de concentration...

M. Glineur. — Oui, parlons-en.

M. d'Aspremont Lynden. — Un jour on en parlera. J'espère que la justice s'en occupera après enquête. (*Vives interruptions sur les bancs socialistes et communistes.*)

M. Lahaut. — Nous parlerons aussi de Lisbonne.

M. d'Aspremont Lynden. — Et aujourd'hui ce sont les communistes, qui sont les flaireurs d'incivisme et qui prétendent établir les principes essentiels de l'épuration. (*Exclamations sur les bancs catholiques, vives interruptions sur les bancs communistes.*)

M. Glineur. — Nous avons le droit de le faire.

M. Brunfaut. — Le commensal de Degrelle n'est pas qualifié pour parler de résistance.

M. Lahaut. — Allez à Lisbonne où on vous a surpris en flagrant délit.

M. d'Aspremont Lynden. — En flagrant délit de quoi? J'en parle en toute liberté car je n'ai rien à me reprocher.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Vous... en Espagne!

M. d'Aspremont Lynden. — Je savoure à l'avance l'histoire du flagrant délit que vous promettez de nous raconter.

Les séparatistes wallons se sont aussi spécialisés dans les accusations contre le Roi. Depuis avant la guerre ce mouvement dégénérerait en une campagne contre la patrie. (*Vives interruptions sur les bancs socialistes.*)

M. Brunfaut. — M. d'Aspremont Lynden s'attaque... (*Le bruit continue.*)

M. d'Aspremont Lynden. — Nous savons qu'à ses débuts il fut purement folklorique, puis il abandonna sa ligne initiale pour s'orienter vers le fédéralisme, le séparatisme et finalement l'annexionisme français (*Vives protestations sur les bancs socialistes.*)

M. Gailly. — Et notre excellent collègue M. Truffaut qui en était, est mort pour le pays, tandis que vous, vous étiez expédié au Mexique.

M. d'Aspremont Lynden. — Je ne parle pas de M. Truffaut — je dis que des chefs wallingants ont prêché l'annexion de la Wallonie à la France. — Rappelez-vous les manifestations annuelles organisées à Jemappes, on y faisait, ni plus ni moins, une défaite qui consacrait l'annexion de la Belgique à l'étranger. Quel pays tolérerait semblable chose?

M. Piérard. — Vous travestissez complètement la portée qu'eut toujours la manifestation de Jemappes.

M. d'Aspremont Lynden. — Je serais curieux de savoir si le gouvernement français tolérerait sur son territoire la célébration des défaites d'Azincourt ou de Crécy?

Nous savons depuis longtemps qu'à Liège notamment une série de personnes complotaient contre la patrie (*Vives interruptions.* — *Colloques.*)

M. Brunfaut. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. d'Aspremont Lynden. — ...et qu'on y tenait des réunions auxquelles participaient des étrangers. Récemment, à Charleroi, un de nos collègues disait au cours d'un meeting de la Wallonie libre « Il faudra bien qu'on reconnaisse aux Wallons le droit de gérer leurs propres affaires, que ce soit autour de l'idée du fédéralisme, de l'autonomie, ou du rattachement à la France. » Est-ce assez clair?

M. Van Belle. — Ramenez Léopold et c'est ce qui arrivera.

M. d'Aspremont Lynden. — Et notre collègue M. Van Belle disait à la même réunion : « Pour sa sécurité la Wallonie exige que la Belgique marche avec la France, sinon la Wallonie ira seule. » C'est du séparatisme pur et simple.

M. Troclet, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Cela n'a rien à voir avec des débats relatifs à l'attitude du Roi.

M. d'Aspremont Lynden. — Pardon! Nous sommes au cœur de la question. Je dénie à ceux qui tiennent un pareil langage le droit d'accuser le Roi d'avoir mal servi la Belgique.

M. Troclet, ministre du travail et de la prévoyance sociale. — Votre discours creuse davantage le fossé entre la Wallonie et la Flandre.

M. le président. — La parole est à M. Brunfaut pour un rappel au règlement.

M. Brunfaut (rappel au règlement). — Nous assistons à une diversion incontestable. Nous assistons à un discours qui ne porte ni sur l'objet de l'interpellation, ni sur les déclarations gouvernementales. Je demande, dans ces conditions, à M. le président de rappeler l'orateur à l'objet même en discussion, faute de quoi nous serons obligés de demander un vote à la Chambre.

M. le président. — Il est extrêmement difficile de délimiter exactement le domaine de ce débat. Les déclarations du gouvernement ont été multiples, il y a déjà eu deux interpellateurs différents qui ont produit un ensemble de documents qui ont mis en cause toute la politique belge depuis et avant la guerre d'abord. Messieurs, je vous supplie de ne pas constamment interrompre les orateurs, cela n'est pas réglementaire et ne fait pas avancer le débat. D'autre part, je me permets d'insister pour que les membres qui prennent la parole se limitent strictement à l'objet du débat. Il est impossible qu'on ne fasse pas allusion au caractère de certains mouvements; mais cela ne justifie pas qu'on fasse l'historique de tous les mouvements politiques, sinon nous serons encore ici dans quinze jours. Je prie donc M. d'Aspremont Lynden de serrer ses considérations. Mais je fais appel à nouveau, messieurs, à votre compréhension de l'importance de ce débat et je vous prie également d'avoir quelque considération pour le président dont la tâche est particulièrement difficile.

M. d'Aspremont Lynden. — Il n'entre pas dans mes intentions, messieurs, de faire tout l'historique des mouvements politiques. Mais je maintiens cette affirmation : c'est dans le monde séparatiste que se sont rencontrés les accusateurs les plus virulents du Roi. Ils veulent déchirer la patrie et faire figure de patriotes! Ils veulent créer chez nous un problème des Sudètes comme Hitler en avait créé un en Tchéco-Slovaquie. Un chef de ce mouvement n'a pas hésité pendant la guerre à entrer en rapport avec un gouvernement ennemi, celui de Vichy, pour lui proposer l'annexion de la Wallonie à la France.

M. Van Belle. — Pouvez-vous dire le nom de ces chefs et le nom de ce mouvement?

M. d'Aspremont Lynden. — Parfaitement, je vais citer un nom.

M. Van Belle. — Vous êtes un calomniateur.

M. d'Aspremont Lynden. — En pleine guerre, M. Georges Thone, un des grands suppôts du mouvement séparatiste, a remis au gouvernement français un mémoire que je possède. Le voici. Il préconise l'annexion de la Wallonie et s'offre à travailler à la réalisation de ce but.

« Nous ne vous cachons pas », dit Thone, « que dans le cas d'une victoire anglaise, le problème de l'annexion de la Wallonie à la France deviendrait extrêmement difficile à résoudre.

» Il y aura à ce moment une période de flottement, pendant laquelle il serait possible de risquer une action en Wallonie, à condition de l'avoir préparée à temps.

» Au risque de manquer de modestie, nous déclarons nettement que, nous occupant du problème et tenant les avant-postes du mouvement depuis de nombreuses années, nous sommes seuls à posséder la documentation suffisante et une pleine connaissance de la question et que c'est à nous qu'il devrait être fait appel. »

Voilà, messieurs, la trahison caractérisée d'un chef wallinguant et c'est un accusateur du Roi.

M. Brunfaut. — Voulez-vous nous dire aussi ce qu'ont fait durant la guerre vos coreligionnaires, le père Verschaeve et l'abbé Van Houtte, ancien rédacteur au *XX^e Siècle*?

M. d'Aspremont Lynden. — Je ne parle que de Thone. Ne cherchez pas de dérivatif. Je demande au gouvernement quand on va poursuivre ce traître. Pourquoi est-il encore en liberté?

M. Embise. — La question n'est pas là.

M. d'Aspremont Lynden. — Je veux maintenant peser les accusations portées contre le Roi. Je les range en trois catégories. Tout d'abord il y a les fantaisistes : le Roi n'a pas été à Londres; le Roi n'est pas venu à la Chambre le 10 mai 1940.

Pour ma part, je regrette ces deux absences. Mais pour M. Van Acker elles ne peuvent être retenues, puisqu'en 1945, il va à Salzbourg avec l'intention de ramener le Roi. Pourquoi donc reprend-il ces deux griefs dans son réquisitoire?

Accusations secondaires? Un nommé Walter Baels, établi à Lisbonne pendant la guerre, a refusé de se laisser enrôler dans l'armée belge! Je suppose qu'il a été déclaré réfractaire! Mais alors, qu'on le poursuive comme tel. Sa parenté avec l'épouse du Roi ne peut le soustraire à la rigueur des lois.

UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Quelle famille,

M. d'Aspremont Lynden. — Mais puisque tous les Belges sont égaux devant la loi, qu'on poursuive aussi le directeur du *Gaulois*, le nommé Simon, qui s'est soustrait à ses obligations de milice quand il était à Alger. De quel droit ce réfractaire accuse-t-il le Roi?

M. Huysmans. — Le dossier a été perdu!

M. d'Aspremont Lynden. — M. Van Acker a dit de l'entourage royal « qu'il aurait réprouvé l'organisation d'une armée belge destinée à combattre Hitler ». Je ne sais vraiment pas pourquoi M. Van Acker a dit cela. Je suis convaincu que s'il avait possédé tous les éléments de la cause, il ne se serait pas exprimé dans ces termes. Je ne suis pas le défenseur du cabinet royal, ni de la Cour. Je suis monarchiste sans être courtisan, mais je constate : qu'un beau-fils du comte Capelle s'est fait tuer au Canal Albert; qu'un de ses proches s'est fait tuer en Angleterre; que M. Frédéricq, chef du cabinet du Roi, et le colonel van Caubergh, officier d'ordonnance, partant pour la Suisse en juin 1940, demandèrent au Roi si leurs fils, enrôlés dans la réserve de recrutement, pouvaient s'engager. Le Roi répondit : « Qu'ils fassent leur devoir. » Je constate encore que le fils d'un dignitaire du palais, — je ne puis par modestie citer son nom, — se fait tuer le 18 juillet, à 18 ans, dans l'armée secrète. Je demande à M. Van Acker si ces faits sont compatibles avec ses accusations?

J'en arrive maintenant aux accusations principales. On nous dit que le Roi a cru à la victoire allemande! Tout comme M. Spaak, je prierais chacun d'entre vous de descendre dans les tréfonds de sa conscience et de se demander si, au moment où toute espérance s'effondrait autour de nous, si au moment où l'Angleterre restait seule, si au moment où la Russie n'était pas encore en guerre puisqu'elle était encore liée par un pacte d'amitié avec Berlin, si au moment où les Etats-Unis étaient encore neutres, tout le monde conservait une foi inébranlable dans la victoire? Quel est celui d'entre vous qui n'a jamais douté?

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE : Non, mille fois non!

M. d'Aspremont Lynden. — Je dis, messieurs, que beaucoup ont désespéré.

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE : Non, jamais!

M. d'Aspremont Lynden. — Et le nombre de ceux qui ont senti vaciller cette espérance accrochée à la cause de la liberté est immense.

M. Gailly. — C'est pour cela que vous avez reçu si cordialement M. Colin à Poitiers.

M. d'Aspremont Lynden. — Je suis heureux de votre interruption et je vais vous répondre. Je n'ai pas reçu M. Colin à Poitiers. Vous vous faites l'écho d'un potin qu'il serait préférable de ne pas colporter. (*Protestations à gauche.*) Ne m'interrompez pas, comment voulez-vous que je vous réponde si je n'entends pas ce que vous dites. Un jour, à Poitiers, un ancien ministre, M. Jules Hoste, est venu me dire dans mon bureau, à l'Hôtel de France : « Mais comment avez-vous pu convoquer M. Colin. » Je suis tombé des nues, car j'ignorais que M. Colin fut en France et je lui dis mon étonnement. Quelques instants après, M. Soudan est entré en mon bureau et m'a dit : « Mon cher ami, Colin est ici. On le malmène. Il se dit convoqué par vous. Cela provoque un malaise. » Et j'ai répondu à M. Soudan : « Je ne le recevrai pas, car je ne l'ai pas convoqué. » Je me suis levé, j'ai été à la porte de mon bureau. Colin était dans la foule et tentait de pénétrer chez moi. Je lui ai dit : « Je ne vous ai pas convoqué. Allez-vous-en. » Je ne l'ai pas reçu. (*Applaudissements à droite.*) Voilà la vérité.

M. Gailly. — Nous avons droit à une explication.

M. d'Aspremont Lynden. — Vous l'avez. Demandez la confirmation à M. Soudan.

M. Gailly. — Je réclame d'autres témoignages.

M. d'Aspremont Lynden. — Les témoignages se pèsent et ne se comptent pas. Je reviens à l'idée que j'exprimais au moment où vous m'avez interrompu. On accuse le Roi d'avoir cru à la victoire allemande. Les sentiments du Roi étaient les suivants : Il savait la faiblesse de l'armée belge, l'insuffisance de l'armée française qui, hélas, s'est avérée exacte, il savait l'impréparation de l'Angleterre et sachant aussi qu'il ne pouvait opposer à Hitler qu'une petite armée, le Roi a prévu très exactement l'écrasement du début. Mais il lui arrivait de dire que l'Angleterre a toujours triomphé de ses ennemis. La victoire serait certaine, mais elle se ferait attendre peut-être pendant quatre à dix ans. S'est-il trompé? Et le Roi se demandait avec anxiété comment la Belgique ferait pour vivre pendant ce temps. Qu'y a-t-il de critiquable en cela?

M. Embise. — Non, c'était l'acceptation de la défaite définitive.

M. d'Aspremont Lynden. — Le premier ministre nous a dit qu'il avait laissé la liberté pleine et entière de correspondre avec le Roi. Je sais que toutes les personnes que le Roi a convoquées ont pu le voir. Mais l'honorable premier ministre ne me contredira pas quand je lui dirai qu'il y en a au moins une qu'il n'a pu voir au moment où il l'eût souhaité, c'est M. Pirenne.

M. Van Acker, premier ministre. — Ce n'est pas exact!

M. d'Aspremont Lynden. — M. Pirenne a été retardé dans son voyage.

M. Van Acker, premier ministre. — Dans son quatrième voyage à Salzbourg, M. Pirenne a été retardé de vingt-quatre heures, et je vous ai expliqué pourquoi.

M. Spaak, ministre des affaires économiques et du commerce extérieur. — Parce qu'il n'avait pas dit la vérité.

M. Van Acker, premier ministre. — En effet, il m'avait menti, malgré que tout avait été exécuté suivant la volonté et les vœux du Roi.

M. d'Aspremont Lynden. — Il a donc été retardé. C'est ce que je disais. Mais là où nous ne sommes pas encore éclairés, c'est sur le point suivant : Le Roi a pu circuler en Allemagne, en pays conquis, avec une certaine liberté, — c'est entendu, — mais cette liberté n'a pas été entière.

La presse a publié un télégramme d'un général américain donnant l'ordre à un bataillon de fusiliers belges d'empêcher le Roi de continuer son voyage si on le rencontrait.

Alors, je pose à l'honorable premier ministre cette question : ou bien cette intervention était spontanée de la part des militaires alliés et alors nous demandons pourquoi l'honorable premier ministre n'a pas demandé à Washington la raison de cette intervention; ou bien celle-ci a été sollicitée, et alors l'honorable premier ministre devra nous dire par qui, pourquoi et dans quel but.

M. Van Acker, premier ministre. — Je veux tout de suite répondre à votre question. Cette intervention n'a pas été sollicitée.

M. d'Aspremont Lynden. — Avez-vous demandé pourquoi une autorité militaire étrangère est intervenue dans nos affaires intérieures? Cela vous intéresse cependant. Un général étranger donne des instructions à un bataillon composé de fusiliers belges d'empêcher le Roi de continuer son voyage, et vous n'essayez même pas de savoir la raison de cet ordre.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Mais la raison est toute simple : c'est parce que les Américains font la police dans ce secteur.

M. d'Aspremont Lynden. — Je constate que vous n'avez donc pas posé la question. Eh bien, monsieur le ministre des affaires étrangères, laissez-moi vous le dire très franchement : si cela ne vous intéresse pas, vous, cela intéresse en tout cas la population. (*Très bien! sur les bancs de la droite.*)

Nous avons le droit de savoir. Nous demandons au gouvernement qu'il nous réponde. Quand des explications auront été fournies, rendez-en compte à la commission des affaires étrangères. Il y va de la souveraineté du pays.

M. Van Acker, premier ministre. — Je vous donnerai tout de suite l'explication. Le gouvernement n'a jamais rien sollicité. Nous avons appris cette nouvelle par la presse, pas avant. Nous avons immédiatement vérifié, et nous avons posé la question à l'autorité militaire compétente.

Celle-ci nous a répondu que le texte avait, en effet, été transmis à l'armée, mais qu'il s'agissait d'un texte qui avait été mal compris; et l'on ajoutait : nous avons redressé quelques heures après.

L'autorité américaine, qui faisait la police dans ce secteur, savait que l'intention du Roi était de rentrer; elle avait la préoccupation de veiller à sa propre sécurité; le texte en question a été transmis, et, comme je vous le dis, de nouveaux ordres ont été communiqués à l'unité en question quelques heures après.

M. Mundeleer, ministre de la défense nationale. — C'est exact. Ce texte a été retiré quelques heures après.

M. d'Aspremont Lynden. — Voilà votre explication. Vous nous donnerez celle de Washington.

M. Van Acker, premier ministre. — Cela prouve, une fois de plus, que tout a été fait suivant les désirs du Roi.

M. Gailly. — Encore un argument donc qui tombe. Je suis d'ailleurs certain que demain la presse catholique n'en parlera pas.

M. d'Aspremont Lynden. — Enfin, on fait état de certaines attitudes du Roi qui auraient constitué des actes politiques non couverts par la responsabilité ministérielle. D'abord, rappelons nous que le Roi était séparé de ses ministres.

On cite un télégramme envoyé par le Roi à notre ambassadeur à Paris. Ce télégramme ne doit pas nécessairement être contresigné.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — En ma qualité de ministre des affaires étrangères, je proteste contre cette assertion.

M. d'Aspremont Lynden. — Il s'agit d'une conversation entre le Roi et son gouvernement par l'intermédiaire d'un ambassadeur.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Il est heureux que vous soyez resté dans le midi de la France avant de partir vers le Mexique. Avec des ministres comme vous à Londres on n'irait pas loin.

M. d'Aspremont Lynden. — Monsieur le ministre de l'intérieur, plus je regarde votre agitation, plus j'éprouve d'appréhensions à votre sujet. Vous êtes chargé de maintenir l'ordre dans le royaume, et je constate que vous êtes incapable de rester tranquille sur votre banc.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Il n'est que les gens comme vous qui troublez l'ordre.

M. d'Aspremont Lynden. — Vient ensuite, messieurs, la lettre du comte d'Ursel. Que dit cette lettre? C'est une lettre stupide, insensée, qui nous a fait le plus grand tort à l'étranger. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Elle dit que la Belgique n'est plus en guerre; qu'il faut faire preuve, à l'égard des ambassadeurs allemands et italiens de la plus grande courtoisie. On ne pouvait, dans le courant de cette guerre, commettre une maladresse aussi stupide que celle-là. Sans l'affirmer, on laisse supposer que le Roi en serait l'inspirateur! On l'y associe dans des formes singulières, d'autant plus singulières que le Roi, vers la même époque, déclarait que la Belgique était encore en guerre. En effet, le rapport Berryer du 2 juin 1940 sur l'entrevue qu'il avait eue avec M. Frédéricq à Berne, dit exactement ceci :

« Le Roi accepte l'article 82 de la Constitution. D'après les conversations que j'ai eues avec M. Frédéricq, le Roi, non seulement n'a pas pris la décision d'entrer en lutte avec le gouvernement de Poitiers, mais il avalise la situation légale de celui-ci et même il se trouve moralement à ces côtés contre l'envahisseur. »

Ce document est du 2 juin 1940.

Qu'on ne nous dise donc pas que le Roi considérerait que son pays n'était plus en guerre.

Ceci est encore confirmé par un autre document. C'est une lettre de M. Tschoffen au comte Capelle, pour résumer une conversation qu'il vient d'avoir avec le Roi.

« 4 juin 1940.

» Mon cher comte,

» Je crois pouvoir résumer comme suit les déclarations du Roi sur trois points qui inquiètent les milieux liégeois.

» 1° Le Roi prisonnier avec son armée se trouve dans l'impossibilité d'exercer librement ses fonctions de chef de l'Etat. Aussi longtemps que cette situation de fait perdurera, il s'interdira de façon absolue d'exercer ses fonctions. Provisoirement le Roi ne règne pas.

» 2° La Belgique a rempli consciencieusement ses obligations envers ses garants. Il reste à accomplir un devoir : pendant que durera l'occupation, la Belgique devra s'abstenir de rien faire qui, sur le plan militaire, diplomatique ou économique, puisse nuire à la cause des alliés.

» 3° Si la dernière phrase du message royal à l'armée annonce que la Belgique, qui est toujours en guerre...

» (Signé) P. TSCHOFFEN. »

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Dans ce cas, M. Capelle avait un double langage.

M. d'Aspremont Lynden. — Je ne parle pas du comte Capelle, mais de M. Tschoffen qui sort de chez le Roi. Il affirme que le souverain considère que la Belgique est toujours dans la guerre. Pourquoi donc s'obstine-t-on à prêter au Roi des idées contraires à celles qu'il exprime?

Mais revenons à la lettre du comte Louis d'Ursel.

Ou bien il a agi sans ordre et alors il a usurpé des fonctions qu'il n'avait pas, ou bien il a agi sur ordre et, dans ce cas, il faut rechercher qui a donné cet ordre. Depuis dix mois que le pays est libéré M. Spaak n'a rien fait pour éclairer ce mystère. Pourquoi? Pourquoi le comte d'Ursel n'a-t-il pas du s'expliquer devant une commission? Quand cette commission aura entendu l'intéressé, M. Spaak devra éclairer le parlement.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Dans l'affaire du comte d'Ursel, voilà comment les choses se sont passées : Quand je suis rentré, je me suis dit : « Le comte d'Ursel doit passer devant une commission d'enquête. Si je le fais comparaitre devant une commission de ce genre, c'est une affaire qui va dépasser la personnalité du comte d'Ursel. »

J'ai cru qu'au moment où le Roi était encore prisonnier, cela pouvait paraître impertinent vis-à-vis du Roi et j'ai attendu. Si c'est cela qu'on me reproche, j'en prends la responsabilité. Depuis, j'ai télégraphié au comte d'Ursel pour lui faire savoir qu'ou bien il serait rentré en Belgique avant la fin du mois, ou bien il serait révoqué.

M. d'Aspremont Lynden. — Avant la fin de ce mois-ci?

M. Piérard. — Il y a deux ans, nous demandions sa peau.

M. d'Aspremont Lynden. — Il aurait fallu entendre les explications du comte d'Ursel et nous les communiquer.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Ne faites pas l'innocent! Vous savez ce qui s'est passé pour le comte d'Ursel.

M. d'Aspremont Lynden. — Vous avez déclaré qu'il était coupable.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je n'ai pas voulu le révoquer comme il le méritait. J'ai la conviction qu'il n'a pas agi seul. Je n'ai pas voulu, en septembre ou octobre 1940, créer un incident supplémentaire qu'eût été la révocation d'un ministre à l'étranger.

J'ai essayé de lui faire comprendre son erreur. Je suis prêt à montrer tous les télégrammes échangés avec lui. Je l'ai invité à rentrer dans nos vues et j'ai voulu éviter un nouveau scandale, car c'eût été un scandale de révoquer le comte d'Ursel.

Quand je suis rentré, j'aurais peut-être dû faire revenir le comte d'Ursel tout de suite et le faire comparaitre devant une commission d'enquête, mais le comte Capelle aurait été mis en cause. Or, il fallait couvrir la personne du Roi. Aujourd'hui, vous me le reprochez, parce que vous ne savez plus de quel bois faire flèche.

M. d'Aspremont Lynden. — Nous devons simplement connaître la vérité, mais toute la vérité. J'en arrive à la fameuse affaire de...

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Vous avez tort de me mettre en cause. Ne me mettez pas en cause à propos des mémoires de Reynaud! Faites attention!

M. d'Aspremont Lynden. — Je n'ai rien dit à ce sujet et ne compte pas en parler.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Je vous préviens gentiment pour que vous ne fassiez pas de gaffes. (Hilarité.)

M. d'Aspremont Lynden. — Voici que vous m'offrez une collaboration inattendue!

J'en arrive à l'affaire de Berchtesgaden. On a discuté le point de savoir à qui revenait l'initiative de cette entrevue. A mon sens, l'initiative en la matière présente un intérêt secondaire. Si c'est Hitler qui a fait amener le Roi, la question ne mérite pas d'être discutée et, d'autre part, je conçois parfaitement que le Roi ait été spontanément dans le repaire du Führer pour lui demander des atténuations au régime imposé à la Belgique.

Des questions politiques y ont été traitées. Par qui? Certainement par Hitler, le plus bavard des deux. Mais il n'y a eu aucune convention, aucun accord et surtout aucune suite donnée. Dès lors on ne peut s'empêcher de rapprocher cette entrevue de celle de Guillaume II avec Léopold II. Mais, je le répète, depuis Berchtesgaden il n'est intervenu aucun changement. (Rires ironiques sur les bancs socialistes et libéraux.)

M. Piérard. — Nous prenez-vous vraiment pour une collection d'imbéciles?

M. Van Walleghem. — Vous voulez-vous payer la tête des membres de la Chambre des représentants, chose qui ne vous appartient pas, n'est-il pas vrai?

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Nous ne voulons pas que le nom de notre grand Roi Albert I^{er} soit mêlé à ce débat.

M. d'Aspremont Lynden. — J'ai parlé de Léopold II et non d'Albert I^{er}. Il s'agit de savoir si l'entrevue a été suivie ou non d'un accord. (Nouvelles interruptions et rires sur les mêmes bancs. M. le président frappe du maillet.)

M. le président. — Messieurs, je convie la Chambre à plus de calme.

M. d'Aspremont Lynden. — Aucune convention n'est résultée de tout cela.

Passons alors à ce qui a été dit au sujet de la déportation.

On nous a dit, on nous a affirmé de façon catégorique que le Roi avait demandé à être déporté.

Je vous le demande, messieurs! Comment, si c'est le Roi qui a demandé à être déporté, peut-on expliquer la précipitation du départ? Comment expliquer les mesures de précaution prises par les Allemands pour empêcher un enlèvement du Roi? Et surtout, comment expliquer le traitement indigne dont il a été victime en Allemagne? Nous savons quel le Roi a été déporté dans les conditions suivantes : Une nuit, le colonel Kiewitz vint trouver le Roi et lui dit : « Demain, à 7 heures, nous partons. »

Pourquoi cette précipitation si le voyage avait été arrangé depuis si longtemps? Pourquoi surtout l'ignominie du traitement imposé? Ecoutez les conditions du départ et les conditions d'existence du Roi en Allemagne.

Voici les notes prises par le capitaine du Parc. Il a accompagné les Princes en Allemagne et partagé la vie quotidienne des prisonniers :

« Début mai 1944 : Départ des Princes pour Ciergnon. Pas question que le Roi quitte Laeken.

» 6 juin : Débarquement allié.

» 7 juin : Départ à 7 h. 30 m. du Roi pour l'Allemagne. Les Princes arrivent à Laeken à 10 h. 30 m. Stupéfaction de trouver le Roi parti. Atmosphère à Laeken, lourde d'angoisse et d'appréhension.

» 8 juin : Princesse de Réthy reçoit ordre de la gestapo de partir seule pour l'Allemagne avec Enfants royaux. Refus de partir. Obstruction. Protestations indignées.

» 9 juin : Princesse de Réthy doit s'incliner devant la force. Elle fait traîner les préparatifs. Fureur des Allemands. Elle refuse de partir seule. Finalement du Parc et Weemaes autorisés à partir. Départ à 18 h. 30 m., forte escorte, gestapo et troupes. Minuit arrivée à Luxembourg. Là gardés par environ 20 gestapo. Lieu de destination inconnu. Sort du Roi inconnu.

» 10 juin : Départ 8 heures, forte escorte gestapo. Arrivée près de Weimar vers minuit. Conversations mystérieuses entre chefs gestapo deux heures durant sur la route. Aucun égard pour la Famille royale. Prince Beaudouin, fin scarlatine. Prince Albert, oreillons. Arrivée hôtel vers 2 h. 30 m. du matin. Garde environ 30 gestapo. Micros secrets dans chambres.

» 11 juin : Gestapo prévient Princesse de Réthy. Départ seule avec Enfants royaux pour destination inconnue avec gestapo et SS. Refus de la Princesse de partir seule, elle proteste avec énergie, elle est traitée d'une façon indigne, menacée. Finalement du Parc, Weemaes et quelques domestiques autorisés à accompagner, les autres renvoyés en Belgique; 19 h. 30 m. arrivée à Hirschstein-sur-Elbe, où se trouve le Roi depuis quarante-huit heures.

» Hirschstein-sur-Elbe : 35 kilomètres nord de Dresden, petite forteresse sur rocher, sombre, triste et malsaine, entourée de gros murs et plusieurs réseaux de barbelés, dont un de 4 à 5 mètres de haut.

» Surveillance draconienne : 60 à 70 gardes, SS., gestapo et kriminalpolizei, gestapo logeant dans maison, sans cesse dans corridors et appartements.

» Isolement complet : Coupé du monde extérieur, personne ne peut approcher forteresse, aucun ouvrier.

» Seule exception : Deux médecins SS. doivent jurer devant général SS. de ne rien dire; plusieurs membres de la Famille assez souffrants.

» Presque pas de colis : Quelques-uns au début. Le Roi ne reçoit pas de lettres, ne peut pas écrire. En onze mois, a reçu une carte ouverte, formule prisonnier, de la Reine Elisabeth.

» Sorties autorisées à certaines heures dans un petit bois entouré de barbelés de 4 à 5 mètres de haut, nombreuses sentinelles avec mitraillettes, gardes SS. avec chiens policiers. (Ces chiens ont tué au moins deux à trois condamnés se trouvant dans même forteresse, achevés à coups de mitraillettes.)

» Famille royale enlevée subitement de Hirschstein dans deux voitures conduites par officiers SS., à la mi-mars 1945. Destination inconnue. Départ 5 heures du matin. Arrivée vers minuit, par grand froid à Munich. Alerte d'avions. Autos parkées sous pont de chemin de fer.

» 10 mars : Arrivée à Strobl (Autriche) au bout d'une vallée. Villa isolée. Strobl se trouve dans fameux « réduit » allemand où doivent se retrancher les grands chefs SS. et nazis. Avance rapide des alliés empêche ce plan d'être mis en application.

» Le Roi est otage ainsi que sa famille. Multiples indices les plus alarmants font craindre le pire. La vie du Roi est en danger constant. Les dernières semaines de la captivité, disons mois, ont été vécus dans une atmosphère de grande inquiétude. Le régime odieux de surveillance étroite, d'isolement complet, de mystère et de mensonge a perduré jusqu'au jour de la libération. »

Je pourrais continuer la lecture de ce rapport, mais ceci suffit.

Voilà le traitement subi. Je vous le demande, messieurs, est-ce celui d'un ami, d'un allié? Mais non. Si c'était cela, le Roi aurait bénéficié du traitement réservé à Pétain et à Laval. Il eût été en liberté. Il eût bénéficié de l'immunité diplomatique tout comme les amis de Sigmaringen. Et puis à la fin il aurait été tout comme Laval autorisé à partir pour un pays neutre.

Rien de tout cela n'a été fait. A ce propos, j'espère que le ministre des affaires étrangères réclame en ce moment l'extradition non seulement de Degrelle, mais aussi celle de Henri de Man.

M. de Laveleye. — Adressez-vous à votre ancien ami le général Franco.

M. d'Aspremont Lynden. — On a évoqué tout à l'heure le fameux télégramme envoyé au roi d'Italie à l'occasion de la mort du duc d'Aoste. Le duc d'Aoste était un parent du Roi. C'était un ennemi, sans doute, mais on rend les honneurs militaires à un ennemi tombé. (*Protestations sur plusieurs bancs.*)

M. Van Walleghem. — On a dit aussi la même chose de von Falkenhausen.

M. d'Aspremont Lynden. — Ne confondons pas le patriotisme avec la grossièreté.

M. Van Walleghem. — On peut ne pas être grognier, mais dans ce cas-là on devait se taire.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Monsieur d'Aspremont Lynden...

M. le président. — Non, je ne vous permets pas d'interrompre.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Croyez-vous que la population belge ait assisté sans protester à tout cela?

M. le président. — Monsieur le ministre, vous sortez de votre rôle. Vous avez le droit de prendre la parole quand vous voudrez, mais comme orateur. Je vous en prie, ne rendez pas la tâche du président plus difficile qu'elle ne l'est déjà.

M. d'Aspremont Lynden. — De tout ceci, je m'empresse de tirer quelques conclusions.

Je me résume et je dis : toutes les accusations proviennent de certains groupements dont on ne peut pas dire qu'ils ont toujours brillé par leur patriotisme.

M. Van Walleghem. — Merci pour nous et pour ceux qui ont été dans les bagnes allemands. Nous n'acceptons pas une leçon d'un monsieur qui a vécu à l'étranger.

M. d'Aspremont Lynden. — Quel langage tient-on au Roi? « Ou bien vous abdiquerez et tout se passera dans la tranquillité, ou bien vous n'abdiquerez pas et on vous salira dans un débat public. »

En réalité, nous avons mieux à faire qu'à nous disputer. Dans cette guerre, la Belgique a été grande et loyale.

M. Demoitelle. — Son peuple a été loyal.

M. d'Aspremont Lynden. — Personne ne peut revendiquer le monopole du patriotisme. Ne nous saisissons pas vis-à-vis de l'étranger. Restons grands et saluons ensemble la Belgique souffrante, la Belgique militante et la Belgique triomphante. (*Vifs applaudissements à droite.*)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des travaux publics pour un fait personnel.

M. Vos, ministre des travaux publics (fait personnel. — *A la tribune.*) — Mesdames, messieurs, M. le comte d'Aspremont Lynden m'a mis en cause et je me vois obligé de faire une courte déclaration. Je ne veux pas présenter ici ma défense.

Il y a quelques années, j'ai tenu au Sénat un discours dans lequel, de bonne foi, j'étais tous mes actes de 1914-1918. On a bien voulu reconnaître sur tous les bancs du Sénat qu'il s'agissait d'un discours sincère.

J'ai eu pendant la guerre 1914-1918 une attitude d'opposition. C'est au moment où j'ai vu que cette opposition ne pouvait pas aboutir que je suis parti. Le ministère public n'a pas voulu requérir contre moi la privation des droits politiques parce que, dans son esprit, j'avais, il est vrai, commis une faute, mais que j'avais été de bonne foi. Il m'invitait à faire amende honorable. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que je me trouvais sur les bancs de la Cour d'assises avec deux camarades, Jacobs et Rudelsheim. Sans doute, comprendrez-vous le devoir que me dictait l'amitié.

Le ministère public m'a bien fait comprendre que si j'avais voulu me désolidariser d'eux, j'aurais été acquitté. Je n'ai pas voulu le faire, et j'ai perdu ainsi ma propre cause.

MM. Van Cauwelaert et Huysmans le savent.

Mais, messieurs, je vois que je suis en train de me défendre alors que je ne voulais faire qu'une simple déclaration. Lorsque M. Tschoffen, le premier, m'a fait l'honneur de m'appeler à faire partie du cabinet qu'il voulait former, je lui ai dit : « Vous connaissez mon passé, ne serai-je pas une cause de faiblesse pour votre gouvernement? Je vous en laisse juge. » Mais M. Tschoffen m'a répondu : « Sans doute, avez-vous commis une faute, mais vous l'avez rachetée par votre attitude. » Quand après, M. Pierlot m'a lui aussi offert de participer à son gouvernement, je lui ai tenu le même langage. Je ne suis pas un ambitieux et je crois sincèrement que je puis rendre des services à mon pays, peut-être en raison de mon passé. Mais je suis au banc du gouvernement, il m'appartient de revendiquer aussi le droit et la responsabilité d'un ministre. Je suis solidaire de tous les membres du gouvernement dont je fais partie. Moi aussi, et je pourrais en fournir la preuve, j'ai été d'avis jusqu'à ces derniers temps que le Roi devait revenir. J'ai su beaucoup de choses pendant l'occupation, j'ai été le confident de mon ami Van Straelen, et, puisqu'on en a dit du mal, je puis en dire le bien que je sais. Si le Roi avait eu des conseillers comme M. Van Straelen, de 1940 à 1944, peut-être n'aurait-il pas agi comme il l'a fait. Je me trouve ici devant la Chambre et d'autre part j'appartiens au Sénat. Vous avez le droit de dire si je suis un homme indigne. Vous pourriez le dire, je n'en éprouverais aucun ressentiment, car j'ai la certitude de servir le pays. Un dernier mot à l'honorable M. d'Aspremont Lynden. A cause de mon passé, précisément parce qu'on me connaissait comme Flamand, comme flamingant... et je le suis encore, ai-je peut-être quelque mérite d'avoir eu une attitude nette depuis le premier jour de la guerre. Je ne veux rien dramatiser, mais je ne puis passer sous silence les menaces qui pèsent en ce moment sur moi. Car dans certains milieux d'inciviques on me considère comme un otage et on m'a fait savoir qu'on m'aurait.

M. Huysmans. — Très juste!

M. Vos, ministre des travaux publics. — Je regrette de devoir dire ces choses à un moment où ma femme m'entend, mais vous m'y forcez. Si vous croyez que je ne suis pas digne de servir le pays, libre à vous de le dire, j'entendrai votre jugement sans rancune, sans ressentiment (*Longs applaudissements sur les bancs communistes, socialistes, libéraux et sur certains bancs catholiques.* — *Colloques.* — *Les membres s'interpellent dans le bruit.*)

M. le président. — Le président est-il donc le seul à ne pas pouvoir se faire entendre! Je vous prie de rester calme, messieurs.

Je regrette que cet incident ait été provoqué. Je tiens à dire à M. Vos que je le considère comme une homme honnête et qu'il a toute mon estime. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'incident est clos.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Glabbeke, ministre de l'intérieur (à la tribune). — Mesdames, messieurs, bien malgré moi, je me vois dans la pénible obligation d'intervenir à mon tour dans ce débat douloureux que l'incident provoqué par le reproche aussi odieux qu'injuste adressé à mon excellent collègue M. le ministre Vos par l'honorable M. d'Aspremont Lynden vient de rendre encore plus pénible.

J'estime en conscience devoir du haut de cette tribune parlementaire fournir certaines précisions au pays au sujet d'un incident auquel M. le premier ministre a fait allusion dans le poignant discours qu'il a prononcé devant cette assemblée à la séance de vendredi dernier.

M. le premier ministre a signalé que l'arrêté royal par lequel S. M. le Roi Léopold III avait révoqué son futur beau-père, M. Henri Baels, gouverneur de la Flandre occidentale, avait été enlevé en septembre 1940 des archives du ministère de l'intérieur par M. le comte Capelle.

M. le premier ministre a ajouté que dans le courant des mois d'avril et de mai 1941, Mlle Baels, devenue par la suite l'épouse du Souverain, s'était adressée au secrétaire général usurpateur, le traître Romsée, et qu'après ses deux visites le dossier lui-même avait été enlevé par le secrétaire du Roi. Ces faits, qualifiés de graves par M. le premier ministre, sont de nature à mettre en cause, à première vue, la responsabilité de certains fonctionnaires de mon département. C'est cela qui appelle de ma part une mise au point qui, pour des raisons que vous comprendrez sans doute, m'est vraiment très pénible.

Je déclare très nettement que j'entends couvrir mon administration dans cette affaire parce que j'estime en conscience qu'aucun reproche ne peut lui être adressé.

Voici exactement comment les faits se sont produits.

Par un arrêté royal daté du 21 mai 1940, lequel fut signé à Bruges par S. M. le Roi Léopold III et contre-signé par feu le sénateur Arthur Vanderpoorten, ministre de l'intérieur, M. Henri Baels, gouverneur de la Flandre occidentale, fut révoqué. M. Baels

reçut connaissance de cet arrêté pendant son séjour en France. Aucun doute n'est permis au sujet de l'existence de cet arrêté royal de révocation. Nombreux sont les témoins qui l'ont vu.

Dans une lettre qui m'était adressée à Bruxelles de Vichy, en date du 1^{er} septembre 1940, mon regretté ami, feu le ministre Arthur Vanderpoorten, m'écrivait qu'il était exact qu'un arrêté de destitution avait été pris à Bruges contre le gouverneur Baels et que cet arrêté avait été signé par S. M. le Roi. Il ajoutait qu'étant donné que les membres du gouvernement belge résidant en France avaient décidé de mettre fin à leurs fonctions à la date du 28 août 1940, c'est-à-dire après le départ pour Londres de MM. Gutt, De Vleeschauwer, Pierlot et Spaak, il ne lui appartenait plus de donner son avis au sujet de ce cas.

Cet arrêté fut ramené à Bruxelles avec les archives du ministère de l'intérieur et fut classé dans le dossier de M. Baels à l'administration centrale. Dans le courant du mois de septembre 1940, M. le comte Capelle, secrétaire du Roi, rendit visite à M. Vossen, secrétaire général du ministère de l'intérieur et lui déclara qu'il venait, par ordre du Roi, chercher l'arrêté de révocation de M. Baels. M. Vossen ne crut évidemment pas pouvoir s'opposer à cette demande, d'autant plus qu'aux dires du comte Capelle lui-même il s'agissait d'une simple communication, le Roi désirant revoir cet arrêté. M. le secrétaire général Vossen insista d'ailleurs auprès du comte Capelle pour que ce document fût, par la suite, retourné au département. C'est dans ces conditions que cet acte authentique, qui faisait partie des archives du ministère de l'intérieur disparut.

J'ai constaté par ailleurs que le dossier de M. Baels comporte une grave lacune. Toutes les pièces entre les dates du 4 janvier 1937 et du 3 mai 1941 ont disparu en ce compris toutes les copies conformes de l'arrêté de révocation ainsi que l'avis favorable à M. Baels rendu à l'unanimité des membres de la commission Wauters.

A la date du 3 mai 1941, un arrêté fut signé par le traître Romsée aux termes duquel M. Baels était mis en disponibilité à dater du 1^{er} mai 1941 avec un traitement d'attente annuel de 95,000 francs. (*Exclamations à gauche.*)

M. Van Wallegghem. — Quand il m'a révoqué, il n'a pas donné ce traitement là!

M. de Laveleye. — Quest-ce que l'Etat attend pour faire un procès?

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Cet arrêté fut contre-signé par M. Plienier, secrétaire général du ministère des finances.

Par la suite, l'usurpateur Romsée signa encore quatre arrêtés, tous relatifs au même objet, en vue de préciser la durée de la mise en disponibilité et de déterminer le taux du traitement d'attente.

M. Meysmans. — C'est de l'escroquerie.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Tous ces arrêtés signés par Romsée étaient nuls pour la raison bien simple qu'ils avaient pour effet de mettre en disponibilité un fonctionnaire qui avait été révoqué.

M. De Vleeschauwer. — Parce que leur auteur n'avait aucune autorité.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Bien plus, M. De Vleeschauwer, vous êtes servi tout de suite : ces mêmes arrêtés étaient en outre expressément déclarés nuls par les dispositions de l'article 2 de l'arrêté-loi pris à Londres par le gouvernement Pierlot en date du 5 mai 1944.

Vers la fin de l'occupation allemande, M. Vossen, qui avait été écarté de ses fonctions de secrétaire général par le pouvoir occupant, fut convoqué au Palais royal par le comte Capelle et à cette occasion il demanda au secrétaire du Roi si l'arrêté royal de révocation de M. Baels avait déjà fait retour au ministère de l'intérieur. Le comte Capelle répondit que cet arrêté devait encore se trouver à Bruxelles, sous enveloppe portant la mention : « à restituer au ministère de l'intérieur à la libération du pays ». Lorsque vint cette libération en septembre dernier, cet arrêté de révocation ne fut pas restitué et à ce jour, près de onze mois après la libération, il n'a pas encore fait retour, pas plus d'ailleurs que toutes les autres pièces qui ont disparu de ce dossier. Bruxelles fut libéré le 3 septembre 1944 et dès le lendemain 4 septembre M. Baels, qui se trouvait à Anglet, dans les Basses-Pyrénées, où il séjournait depuis plusieurs années, écrivit au ministre de l'intérieur, qui était à l'époque M. De Schryver, une lettre qui parvint au département de l'intérieur à la date du 16 septembre et que M. De Schryver transmittait au secrétaire général M. Vossen, à la suite d'un entretien qu'il eut avec lui au sujet de cette affaire en date du 21 septembre 1944. Dans cette lettre, M. Baels soulignait que sa mise en disponibilité était levée par le fait de la libération et demandait un congé jusqu'à son retour au pays.

Il est surprenant de constater qu'au dossier figure un arrêté des ministres réunis en conseil daté du mardi 19 septembre 1944 et dont la rédaction avait donc suivi de près l'arrivée à destination de la lettre de M. Baels, parvenue à Bruxelles dans la soirée du samedi 16 septembre 1944.

Il est essentiel de noter que non seulement M. Deschryver ne signa pas cet arrêté, mais qu'il y inscrivit même au crayon vert le mot « projet » ainsi que la mention « sans suite » en flamand.

Au cours de l'entretien que M. le ministre De Schryver eut le 21 septembre avec M. le secrétaire général Vossen, celui-ci lui fit observer qu'il lui paraissait impossible d'envisager la mise à la pension d'un fonctionnaire révoqué.

Mon enquête ne m'a pas permis d'établir qui avait eu l'idée de rédiger cet arrêté en projet daté du 19 septembre 1944, qui accordait démission honorable de ses fonctions à M. Baels, l'autorisait à faire valoir ses droits à la pension, lui permettait de conserver le titre honorifique de ses fonctions et d'en porter l'uniforme.

M. Baels s'adressa ensuite à M. Ronse qui avait succédé à M. De Schryver aux fonctions de ministre de l'intérieur. Il lui écrivit plusieurs lettres que j'ai ici à mon dossier, et il eut même un entretien avec lui, dans son cabinet ministériel, dans le courant du mois d'octobre 1944. C'est au cours du même mois que M. le ministre Ronse convoqua en son cabinet M. le secrétaire général Vossen et lui demanda s'il n'était pas possible d'accorder à M. Baels la démission honorable de ses fonctions, sans droit à la pension. Le secrétaire général répondit au ministre que cela était absolument impossible et lui fit en outre observer qu'il ne voyait pas comment on aurait pu accorder une démission honorable de ses fonctions à un gouverneur de province qui avait été révoqué.

Après avoir demandé où se trouvait l'arrêté de révocation et après avoir appris qu'il se trouvait probablement au palais royal, M. Ronse décida de passer outre. Il convoqua en son cabinet un autre fonctionnaire pour être éclairé sur le côté technique du calcul de la pension de M. Baels. C'est dans ces conditions que M. Ronse prit l'initiative d'un arrêté qui accordait à M. Baels « démission honorable de ses fonctions à sa demande, l'autorisait à faire valoir ses droits à la pension, à conserver le titre honorifique de ses fonctions et à en porter l'uniforme. » Cet arrêté est daté du 27 octobre 1944.

C'est ainsi que, grâce aux cinq arrêtés nuls signés par le traître Romée, M. Baels parvint à se faire payer, pour la période allant de juin 1940 au mois d'avril 1945, un ensemble de sommes s'élevant au total à 518,818 fr. 55 c. (*Vives exclamations sur les bancs socialistes.*)

M. Meysmans. — C'est honteux!

M. Collard. — Et pendant ce temps, les victimes de la guerre attendent

M. Demoitelle. — Ainsi que les prisonniers politiques.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Mesdames, messieurs, parmi les sommes ainsi payées à titre de traitement et d'indemnités diverses, j'en ai même relevé une assez spéciale, je dois le dire, une somme payée à titre d'indemnité vestimentaire pour l'année 1943. (*Hilarité à gauche.*)

M. Gléneur. — Et la justice ne s'occupe pas de cela?

M. Collard. — Et les ministres ont laissé paraître cet arrêté?

M. Delattre. — Le ministre de l'intérieur avait-il le droit de décider cela à lui tout seul?

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — En outre, par l'effet de l'arrêté du 27 octobre 1944, M. Baels a encore touché au total, sur sa pension annuelle, qui atteint 108,984 francs, une somme de 51,100 francs. Pour être complet, je dois ajouter que, depuis le mois de juin 1945, les versements à titre de pension ont été suspendus. (*Très bien! à gauche.*) Au total, depuis sa révocation, M. Baels a donc touché 569,918 fr. 55 c. (*Hilarité à gauche.*) Etant donné ce qui précède, j'estime qu'aucun reproche ne peut être adressé aux fonctionnaires de mon administration qui, tant avant qu'après la libération, n'ont fait qu'exécuter contre leur volonté les ordres formels qui leur étaient donnés par ceux qui avaient en main la haute direction et la responsabilité du département de l'intérieur.

M. Spinoy. — Donc M. Ronse.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — J'en arrive ainsi à un deuxième point sur lequel il me paraît indispensable d'apporter certaines précisions. Dans son discours de vendredi dernier, M. le premier ministre, parlant de l'épouse du Roi, lui attribua le titre de Princesse de Réthy. Sans doute, le service de la noblesse relève-t-il du ministère des affaires étrangères.

M. De Vleeschauwer. — Que M. Spaak réponde alors!

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Mais, comme vous le savez, le service des honneurs, préséances, fêtes et cérémonies relève de mon département et, à ce titre, j'ai été amené à examiner cette question. L'article 75 de la Constitution reconnaît au prince régnant le droit de conférer les titres de noblesse, sans toutefois pouvoir y attacher un privilège quelconque. Les auteurs enseignent que la faculté de créer des titres de noblesse n'est pas, à proprement parler, un attribut du pouvoir exécutif, mais bien plutôt une prérogative de la Couronne, dont celle-ci use dans la forme qu'il lui convient d'adopter et sous la seule condition du contreseing ministériel. Tel est notamment l'avis de MM. Arendts et De Ridder dans leur *Traité de Législation héraldique de la Belgique*, page 116. Je me souviens qu'à l'époque du mariage du Roi, en décembre 1941, le bruit fut répandu que le Souverain avait conféré à sa future épouse le titre de Princesse de Réthy.

Nombreux, très nombreux même, furent ceux qui en éprouvèrent un véritable serrement de cœur, à la pensée que ce même titre avait été autrefois porté par notre regrettée et bien-aimée Reine Astrid.

M. Meysmans. — C'est un sacrilège!

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — J'éprouve un soulagement en vous affirmant que l'acte de mariage du Roi, mariage civil célébré le 6 décembre 1941...

M. Ch. Janssens. — Après le mariage religieux!

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Parfaitement, monsieur Janssens, après le mariage religieux. (*Exclamations sur les bancs à gauche.*)

M. Van Walleghem. — Le Code punit cela!

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — ... que l'acte de mariage, dis-je, ne fait aucune mention de pareil titre de noblesse. Semblable mention, figurant dans un acte authentique eut été vraiment surprenante, puisque à partir du moment où le Roi s'était trouvé dans l'impossibilité de régner, il n'avait pu conférer un titre de noblesse belge et quand bien même le Souverain ne se serait pas considéré lui-même comme un prisonnier se trouvant dans l'impossibilité de régner, il lui aurait malgré tout manqué le contreseing ministériel indispensable.

Je dois toutefois à la vérité d'ajouter que, par contre, l'acte officiel de constat de la naissance du prince Alexandre, acte dressé le 18 juillet 1942 et publié au *Moniteur belge* des 20 et 21 juillet de la même année, mentionne que dans un avis donné par le Grand Maréchal de la Cour à l'officier de l'état civil de Bruxelles, l'épouse du Roi est qualifiée de princesse, sans autre précision.

La conclusion qui s'impose donc est que l'épouse du Roi n'est pas actuellement princesse de Réthy et que si ce titre lui avait été conféré, il l'aurait été en violation de la Constitution et des lois du peuple belge.

Par contre, il est certain que dans notre droit, l'actuelle épouse du Roi est la Reine des Belges. En effet, la Belgique possédant comme forme de gouvernement une monarchie héréditaire constitutionnelle, il est incontestable que, sauf les exceptions formellement stipulées dans la Constitution, exceptions d'ordre politique, le Roi et les membres de la famille royale sont régis par le droit commun. Dès lors, dès l'instant où le Roi contractait valablement un mariage civil conformément aux dispositions de notre Code civil, ce qui fut le cas, il en résultait inévitablement par voie de conséquence directe que l'épouse légitime du Souverain devenait la Reine des Belges.

Cette constatation importante vous permettra peut-être de saisir la portée réelle du passage du discours de M. le premier ministre où il est dit, au sujet des entretiens de Sankt-Wolfgang, que chaque soir le Roi penchait pour l'abdication, et que chaque matin il avait changé d'avis. (*Vives protestations à droite.*)

M. Duchâteau. — C'est lamentable.

M. Behogoe. — Quelle indignité! Quelles mœurs! Allez-vous en!

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — Votre indignation est mal placée, monsieur Behogoe.

Je voudrais terminer en rappelant qu'au cours de la séance de vendredi dernier, j'ai cru devoir interrompre l'honorable M. Carton de Wiart au moment où, essayant de minimiser l'importance de l'entrevue du Roi avec Hitler à Berchtesgaden, il rappelait qu'avant la guerre 1914, le Roi Albert avait vu l'empereur Guillaume II. L'honorable M. Behogoe me reprocha, bien à tort, me semble-t-il, mon indignation à ce sujet. Je dois vous avouer en toute sincérité que j'étais profondément ému, en entendant prononcer, dans ce débat, le nom du Roi-Chevalier. Tout le monde aura sans

doute compris que cette allusion de l'honorable M. Carton de Wiart était non seulement dépourvue de toute pertinence, mais qu'elle était complètement déplacée.

M. Carton de Wiart. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. Van Glabbeke, ministre de l'intérieur. — En effet, quoi de plus normal, qu'en temps de paix, le Roi des Belges ait rencontré le souverain d'un Etat voisin, mais, par contre, quoi de plus anormal que de voir en temps de guerre, alors que le pays est occupé par l'ennemi, le Roi, qui est prisonnier dans son château, se rendre en pays ennemi pour y conférer avec le chef de l'Etat envahisseur et pour avoir avec celui-ci des entretiens à caractère politique, qui ne pouvaient pas être couverts par l'un quelconque de ses ministres, ceux-ci se trouvant séparés du Roi.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler par le détail, à l'honorable M. Carton de Wiart, l'interview qu'il accorda en 1940 et qui fut publiée dans *Le Figaro* du 29 mai de la même année, interview au cours de laquelle il rappelait, à juste titre, que d'après notre Constitution, que le Roi avait juré d'observer, aucun acte émanant du Souverain n'était valable sans la signature d'un ministre en fonction et que, dès l'instant où cette condition n'était pas respectée, la détermination du Roi n'engageait pas la nation souveraine.

Dans le remarquable discours qu'il prononça vendredi dernier, devant cette assemblée, l'honorable ministre d'Etat, M. Devèze, rappela avec infiniment de sentiment et de discrétion que le Roi Léopold était discuté. Il est certain que, si les inciviques mêlent leur voix à celle de nombreux citoyens d'élite pour réclamer le retour du Roi, il va de soi que ce fait n'est en rien imputable au Souverain lui-même. Il me paraît tout aussi certain, qu'aucun reproche ne peut être adressé au Roi pour le motif que sous l'occupation les traîtres et la presse embochée ne manquaient aucune occasion de s'abriter derrière la personne royale.

Mais il faut cependant reconnaître que cette situation, si douloureusement ressentie par tous les bons patriotes, est en grande partie la conséquence des agissements de certains dignitaires de la Cour et de personnes irresponsables appartenant à l'entourage immédiat du Roi qui, récemment encore, émargeaient à la liste civile et qui, après avoir vu accepter leur démission par le Roi, n'en continuèrent pas moins à jouer un rôle de tout premier plan à l'occasion des voyages à Salzbourg et au cours des négociations qui eurent lieu, en ces dernières semaines, tant à Bruxelles qu'à Sankt-Wolfgang.

J'ai par exemple dans mon dossier une lettre émanant d'un traître avéré, le nommé Michel Bulckaert, collaborateur V. N. V. notoire qui, au cours de l'occupation, fut le gouverneur usurpateur pro-allemand de la Flandre occidentale. Il proteste contre son incarcération à la prison de Bruges et rappelle qu'il reçut autrefois la visite d'un des plus hauts dignitaires de la Couronne, visite qui, à ses yeux, avait évidemment toute la valeur d'une approbation de sa politique.

Tout à l'heure, dans le débat, on a parlé des télégrammes envoyés à l'occasion du décès du duc d'Aoste, vice-roi d'Ethiopie, général d'une armée que nos troupes combattaient en Afrique.

Mais on aurait pu y ajouter qu'il était tout aussi froissant, pour les bons patriotes, sous l'occupation, de voir à cette occasion le Grand Maréchal de la Cour assister, comme représentant du Roi, dans la chapelle de l'abbaye de la Cambre au service religieux célébré à la mémoire du vice-roi d'Ethiopie, service où le Grand Maréchal se trouvait au premier rang en compagnie des généraux allemands en uniforme.

Messieurs, combien j'avais raison le 8 novembre dernier, du haut de cette tribune, de déclarer à la Chambre que ce que le pays voulait, c'était le grand nettoyage du haut en bas, pas seulement pour les petits mais pour les grands également. Et je me souviens avoir dit que lorsque je parlais de cette épuration indispensable du haut en bas, j'entendais qu'on aille aussi haut que possible, jusque dans l'entourage immédiat du Roi.

Revoyez les *Annales parlementaires* de la séance du 8 novembre dernier : vous y trouverez, mot par mot, les paroles que je viens de rappeler. Quoi qu'il en soit, je persiste malgré tout à espérer du fond de mon cœur qu'après ce débat, que le gouvernement a vraiment tout fait pour éviter, le Roi comprendra enfin toute la noblesse qui s'attacherait à un geste d'effacement de sa part, geste empreint du sacrifice le plus élevé, geste qui aurait pour effet de ramener le calme dans les esprits et de permettre à la Belgique de poursuivre ses destinées dans l'ordre et le travail.

J'espère également que le pays tout entier se rendra compte du devoir qui lui incombe de se serrer autour de Mgr le Prince Régent et des princes royaux, en attendant le jour où nous pourrions tous offrir le meilleur de nous-mêmes au prince Baudouin, fils de cette

admirable femme que fut la Reine Astrid qui passa dans la vie de notre peuple comme l'aurait fait une bonne fée adorée de tous. Grands et petits, riches et pauvres, soyons tous profondément attachés à la Belgique et à la dynastie dont les intérêts sont et restent indissolublement liés. (*Applaudissements sur les bancs libéraux et sur plusieurs bancs socialistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Carton de Wiart pour un fait personnel.

M. Carton de Wiart (fait personnel. — A la tribune). — Mesdames, messieurs, les ministres disposent, dans cette assemblée et en vertu de l'article 88 de la Constitution, d'un très grand privilège puisqu'ils peuvent prendre la parole lorsqu'ils le veulent et tant qu'ils le veulent. Il serait cependant injuste qu'ils abusent de ce droit en mettant les députés, qu'ils prennent à partie, dans l'impossibilité pratique de réfuter leurs assertions.

M. Heyman. — A part l'intervention de deux de nos collègues, les séances d'hier et d'aujourd'hui ont été occupées par des discours ministériels.

M. Carton de Wiart. — Au nom d'une liberté que nous devrions être unanimes à défendre : la liberté de la tribune, je vous prie donc de me permettre de répondre à quelques observations faites par M. le ministre de l'intérieur et par M. le ministre des affaires étrangères et qui me concernent personnellement.

M. le ministre de l'intérieur, dans le discours qu'il vient de faire, et qui, à plus d'un moment, nous a choqués par son manque de dignité (*très bien! à droite*), a cru devoir relever ce que j'avais dit en évoquant l'entrevue qui a eu lieu à Berchtesgaden en novembre 1940.

N'ayant d'autre souci que celui de la vérité et de la justice, j'ai essayé de reconstituer cette entrevue, à la lumière même des informations unilatérales et des documents qu'il a plu à M. le premier ministre de nous révéler et de nous lire dans d'ailleurs nous les communiquer. (*Protestations sur les bancs socialistes et libéraux.*) Je répète que nous n'avons obtenu aucune communication des pièces, ainsi qu'il se fait, tout juriste le sait, pour le moindre procès de simple police, et c'est ce qui démontre déjà combien pareil débat est contraire aux règles élémentaires du droit et de l'équité. Mais ne m'écartez pas du fait personnel, je vous en prie, sinon vous me reprocherez d'occuper trop longtemps la tribune.

Je disais donc, messieurs, qu'en cherchant à reconstituer cette entrevue de Berchtesgaden d'après les témoignages mêmes qu'on invoque contre le Roi, on me figure aisément ce personnage verbeux et impulsif, qui s'appelait Hitler, développant, avec la faconde intarissable et avec sa folie de maître du monde, que connaissent bien tous ceux qui ont entendu ses divagations à la radio, ses perspectives d'omnipotence et tout son rêve d'un Grand Reich où la Belgique et les autres petits et moyens Etats lui seraient asservis. On me figure, en face de cet histrion, alors à l'apogée de ses ambitions, notre Roi subissant ce flux de paroles, tout comme il arriva à Léopold II, et ensuite à notre Roi Albert, de subir les monologues de même nature par lesquels un autre mégalo-mane, non moins redoutable : l'empereur Guillaume II, tentait de les convaincre et de les impressionner. Je ne vous permets pas, monsieur le ministre, de dire ici qu'en rappelant ce souvenir historique, j'aurais manqué en quelque chose à la mémoire de notre grand Roi Albert, que j'ai servi pendant tant d'années avec un respect et un dévouement qui demeurent l'honneur de ma vie. (*Très bien! à droite.*)

La seule remarque que j'ai formulée en rappelant le souvenir de ces entrevues avec Guillaume II, c'est que, cette fois aussi, notre Roi s'est trouvé en présence d'un potentat sans scrupules qui a développé, comme le faisait Guillaume II, ses plans ou ses chimères de domination européenne. Mais qui est-ce donc qui vous autorise à dire que tous ces plans ou ces projets du tyran de Berchtesgaden aient suscité un soupçon de pacte ou d'accord, une ombre de consentement ou d'acquiescement de la part du Roi? En donnant à croire qu'il y aurait eu quelque chose de ce genre, vous avez introduit dans ce débat une accusation de la plus haute gravité et contre laquelle protestent à la fois notre sentiment de la justice et tout ce que nous savons nous mêmes du caractère de notre Roi. (*Très bien! à droite.*)

Ce débat, mesdames, messieurs, que le gouvernement a commis la faute impardonnable d'ouvrir à la tribune nationale, il eut fallu du moins qu'il le maintint sur un plan élevé.

M. Van Walleggem. — Je pense que c'est vous qui devriez tenir la discussion sur un plan plus élevé. Vous étiez l'un de ceux qui ont été, au cabinet du premier ministre, examiner le dossier. Je n'en dis pas davantage.

M. Carton de Wiart. — Que voulez-vous dire? Au cabinet du premier ministre, il nous a été lu les pièces qui avaient été invoquées à cette tribune, mais on ne nous a communiqué aucun dossier.

M. Van Wallegghem. — Votre attitude est inadmissible. J'en appelle au témoignage de M. Devèze.

M. le président. — Je vous en prie, ce sont vos interruptions qui sont inadmissibles.

M. Carton de Wiart. — Nous avons demandé que ce dossier fût déposé sur le bureau de la Chambre afin que les membres de la Chambre puissent en prendre connaissance. Une telle méthode aurait été moins irrégulière. Du moment où le premier ministre invoque publiquement des documents qu'il possède et dont il prétend déduire des conclusions d'une gravité sans précédent, n'est-il pas convenable qu'il en fasse communication au parlement?

M. Van Wallegghem. — Votre langage ne répond pas à celui d'un ancien premier ministre.

UNE VOIX A GAUCHE : Vous n'aviez que cinq minutes pour parler.

M. Carton de Wiart. — Voilà bien vos procédés! Cessez donc vos interruptions et je pourrai terminer mon fait personnel.

Je m'adresse maintenant à M. le ministre des affaires étrangères. Celui-ci a marqué une indignation de commande au sujet de ce que j'ai dit de la résolution qui fut votée à Limoges. Cette résolution, je n'en regrette et n'en répudie nullement le caractère ni la portée générale. Il est infiniment heureux que nous ayons tous proclamé par cette résolution notre volonté de confirmer l'autorité du gouvernement et de continuer la guerre aux côtés des alliés. Mais nous avons eu tort de « flétrir » la capitulation. Pourquoi l'avons-nous fait? Pourquoi? C'est parce que nous avons cru et que nous avons dû croire à ce moment, c'était le 31 mai, que cette capitulation, loin d'être un simple geste militaire, était un compromis d'ordre politique, et comment ne l'aurions-nous pas cru puisque le premier ministre, M. Pierlot, s'adressant à tous les Belges, avait déclaré à la radio de Paris, le soir du 28 mai :

« Passant outre aux avis formels et unanimes du gouvernement, le Roi vient d'ouvrir des négociations séparées et de traiter avec l'ennemi. La Belgique sera frappée de stupeur, mais la faute d'un homme ne peut être imputée à la nation toute entière. »

Lorsque les ministres disaient ainsi à la Belgique et au monde entier, par la voix de la radio, le 28 mai 1940, que le Roi avait ouvert des négociations et traité avec l'ennemi, ne devons-nous pas croire en toute bonne foi et avec indignation que le Roi avait accepté un compromis qu'il n'avait pas le droit de négocier ou de signer personnellement? Est-ce à dire que j'incrimine les sentiments du gouvernement belge au moment de ce message radiodiffusé? Lui aussi était de bonne foi, d'autant qu'il avait recueilli les informations inexactes de M. Paul Reynaud et que la demande qui lui avait été faite de Bruges d'envoyer deux arrêtés signés en blanc devait l'avoir confirmé dans son erreur.

Il a cru, nous avons cru à sa suite, que la capitulation du 28 mai avait une portée politique. En réalité, elle n'en avait aucune. C'est pourquoi, avec M. Brunet et un très grand nombre de parlementaires qui étaient rentrés au pays, ayant reconnu notre erreur, nous nous sommes loyalement excusés par une lettre au Roi de ce qu'il y avait d'injuste et d'offensant dans l'appréciation de la capitulation telle que l'avait formulée la résolution de Limoges.

UNE VOIX A GAUCHE : Ce n'est pas un fait personnel, cela.

M. Carton de Wiart. — Attendez. M. le ministre des affaires étrangères a dit tout à l'heure que je n'avais pas eu grand mérite à défendre le gouvernement dès mon retour en Belgique. C'est qu'il n'a jamais pu se rendre compte de la réprobation et même de l'indignation que le gouvernement avait soulevés contre lui et tous les rangs de notre population. Nous avons peu à peu pu corriger cette atmosphère, et tout notre espoir était de voir se rétablir entre le Roi et les ministres une collaboration loyale, sincère qui eût effacé le funeste malentendu de mai 1940. Hélas! Le simple mot de regret qu'on attendait de vous n'est jamais venu. Ainsi s'explique très humainement le § 7 de la note royale datée du 25 janvier 1944 et que vous nous avez lu hier.

Cette réparation nécessaire que réclamait ce § 7, quelle est l'obstination d'amour-propre ou d'orgueil qui y a fait obstacle et qui a toujours empêché le rapprochement entre le gouvernement et le Roi? Nous sommes en droit de vous reprocher une telle faute et de déplorer amèrement tout ce qu'elle a coûté au pays! (Vive approbation à droite.)

M. le président. — La parole est à M. Maistriau.

M. Maistriau (motion d'ordre). — Pourriez-vous nous dire monsieur le président, si comme moi vous ne craignez pas que le débat, s'il se continue aujourd'hui se termine devant des banquettes désertes? Je pense qu'il serait opportun de lever la séance et de la reprendre demain matin pour pouvoir la terminer le soir devant une assemblée qui soit suffisamment nombreuse étant donnée l'importance du débat.

M. le président. — Constatant l'impossibilité d'en terminer aujourd'hui, j'ai déclaré que nous pourrions continuer demain avec l'intention de clôturer le débat ce jour-là.

Je proposerai donc demain à la Chambre une limitation du temps de parole et vous demande, messieurs, d'en finir avec vos interruptions.

M. Huysmans. — Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le président, que j'ai laissé passer mon tour et que je pourrais peut-être prendre la parole demain à 2 heures, après quoi vous pourriez limiter le nombre des orateurs. Nous pourrions ainsi envisager la possibilité de terminer à 19 heures.

M. le président. — Je ne m'oppose nullement à ce que la séance de demain dure au-delà de l'heure habituelle, mais il faut absolument terminer ce jour-là. Je demanderai les convenances aux membres de la Chambre et je crois qu'ils seront d'accord de limiter leur exposé.

M. Buset. — Pourquoi n'avez-vous fait aucune observation à M. Carton de Wiart, monsieur le président?

M. le président. — Je ne mérite pas une telle remarque. J'ai fait l'impossible pour que le débat se déroule dans une atmosphère de calme et de dignité. Je ferai cependant remarquer que, de leurs bancs, les membres n'entendent pas toujours les observations que je fais aux orateurs afin de ne pas perdre un temps inutile et d'éviter des incidents.

Je vous demande, dans tous les cas, de ne pas interrompre les discours des orateurs lorsque vous n'avez pas la parole.

M. Van Belle. — Combien y a-t-il encore d'orateurs inscrits?

M. le président. — Il y en a encore 14.

De heer Frenssen. — Ik stel voor...

De heer voorzitter. — Gij hebt niets voor te stellen. Laat het aan den voorzitter over de besprekingen te regelen.

M. Dijon. — Etant donné qu'il y a encore 14 orateurs inscrits, je propose une séance demain à 10 heures du matin.

M. Maistriau. — Si on commence demain à 2 heures, il sera impossible de terminer ce jour-là à une heure que vous appelez convenable, monsieur le président.

Les trains sont encore très rares et beaucoup de membres seront obligés de retourner avant la fin de la séance. Nous serions plus nombreux si la séance commençait demain à 10 heures du matin plutôt qu'à 14 heures. C'est à mon avis le seul moyen d'en terminer demain dans des conditions convenables.

M. le président. — Je mets aux voix la proposition faite de se réunir demain matin à 10 heures. Je me permets cependant de vous prévenir que les orateurs qui ne seront pas présents au moment où ils devront prendre la parole, seront rayés de la liste. Il n'est pas admissible que chaque membre cherche le moment qui lui paraît le plus favorable pour prendre la parole.

— La proposition est mise aux voix et adoptée.

La parole est à M. Delfosse.

M. Delfosse (à la tribune). — Mesdames, messieurs, je ne vous retiendrai pas longtemps. En écoutant, vendredi dernier, mon ami M. Behogne, je me demandais s'il n'avait pas raison de solliciter la remise de ce débat irritant à la veille de la fête nationale. Son intention excellente en soit était d'éviter, au moment où les cœurs belges devaient battre à l'unisson dans la commémoration des gloires et des fiertés nationales, qu'un sujet de dispute extrêmement grave occupât les pensées de tous.

Le premier ministre a estimé qu'il ne fallait pas retarder encore la liquidation d'une situation intenable pour l'ensemble du pays, et il a demandé, pour reprendre une expression de l'honorable M. Carton de Wiart, que l'abcès fut crevé sans délai.

Je crois qu'il a eu raison et que le discours modéré, lucide, émouvant, qu'a prononcé le chef du gouvernement, est de nature à apaiser la querelle royale et à l'empêcher de dégénérer en une nouvelle affaire Dreyfus.

L'impression que j'ai recueillie au cours de ces quatre derniers jours où j'ai vu beaucoup de monde, des partisans du Roi et des autres, c'est que le discours du premier ministre a été écouté ou lu avec beaucoup d'attention et qu'il a apporté à nos compatriotes une partie de la lumière qu'ils demandaient. Le discours de M. Spaak a, heureusement, complété le dossier.

Il est regrettable que certains journaux, — pour ne pas déforser la thèse qu'ils avaient jusqu'ici défendue, — aient tronqué le texte de M. Van Acker et passé sous silence certains des faits, — et parmi les plus graves, — dénoncés par le premier ministre.

Il pourrait en résulter que les plus passionnés parmi les défenseurs du Roi ne soient pas exactement informés et persévèrent dans une opinion basée sur le sentiment plus que sur l'exacte connaissance des faits.

Qu'on me permette, au risque de répéter beaucoup plus mal certaines des excellentes choses qu'a dites M. Devèze, de dire comment je vois aujourd'hui la question qui préoccupe si gravement le pays.

Dans un procès ou dans un jeu, l'arbitre doit être respecté par les adversaires en présence; dans une monarchie constitutionnelle, le Roi est l'arbitre des partis, il ne peut servir d'argument pour ou contre un groupe politique dans la lutte électorale.

Par son comportement pendant la guerre, par son attitude à la veille du débarquement des alliés, par sa lenteur à prendre position au moment de l'effondrement de l'Allemagne et de sa propre libération, le Roi est devenu une cause de division entre Belges, les uns l'attaquant au nom du patriotisme intransigeant, les autres le défendant au nom des principes d'ordre et d'attachement à la monarchie.

M. De Vleeschauwer. — Quelle a été votre attitude?

M. Delfosse. — Les uns et les autres, — parmi lesquels un grand nombre sont de parfaite bonne foi, — y mettent une passion sans mesure. Certains politiques ont vu dans l'attaque ou la défense du Roi un profit électoral et tous les remous des passions politiques traditionnelles ont convergé autour de sa personne au point de créer un tourbillon d'écume où la vérité risque de disparaître aux yeux de beaucoup, sinon de se noyer complètement.

Ceux qui les premiers ont songé à tirer un avantage politique de la question royale ont commis une lourde faute contre la patrie. L'attitude du Roi pendant la guerre était un sujet à traiter avec infiniment de délicatesse et de nuances. On a manqué de divers côté de prudence, de modération et de fair play.

M. De Vleeschauwer. — Surtout en 1940.

M. Delfosse. — Comme l'a dit le premier ministre le Roi n'est pas un traître; ce n'est pas non plus un incivique. Mais ce n'est pas non plus un héros et un surhomme. Il s'est trompé de bonne foi sans doute, mais il s'est trompé, non seulement en croyant à la victoire de l'Allemagne, peut-être même dès avant le déclenchement des hostilités, mais encore en conformant sa conduite à cette conviction, en se préparant, pour lui et le pays, une place dans l'ordre nouveau qu'il jugeait inévitable. Il n'a pas suivi le courant de résistance obstinée de notre peuple qui, quelques mois à peine après la capitulation, dans sa très grande majorité, manifesta qu'il préférerait mourir plutôt que de survivre dans l'oppression nazie. C'est qu'il ne croyait plus à la force des démocraties, c'est qu'il avait été trop ébloui par cette façade brillante des dictatures allemande et italienne. Il a partagé, hélas, cette erreur avec certains de nos compatriotes imbus de Maurassisme, de démocratie autoritaire et d'esprit réactionnaire.

M. De Vleeschauwer. — Est-ce que vous ne lui avez pas offert votre signature pour faire un nouveau gouvernement?

M. Delfosse. — Non! C'est là une calomnie que l'on jette dans le débat dans lequel on essaie de saïr tous ceux qui n'ont pas, envers le Roi, cette servilité que vous voulez avoir. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. De Vleeschauwer. — Expliquez alors à la Chambre ce que vous êtes venu faire en France.

M. Delfosse. — Je m'en expliquerai quand on me le demandera.

M. De Vleeschauwer. — Je le demande.

M. Delfosse. — Ce n'est pas à vous qu'il appartient de me le demander et ce n'est pas dans ce débat, où on a déjà dit assez de saletés que je donnerai des explications. Je voudrais bien savoir

ce que l'on cherche à me reprocher. Ce que je suis allé faire en France? J'ai été chercher ma femme, ce qui était mon droit, et aussi les fonctionnaires du ministère des communications, que j'ai ramenés en Belgique. J'ai vu à cette occasion mes collègues du gouvernement, MM. Spaak, Soudan, d'Aspremont Lynden. Voilà ce que j'y ai fait.

M. De Vleeschauwer. — Vous y êtes venu en fonctions de ministre.

M. Spaak, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. — Ce n'est pas vrai. *(Vives interruptions, colloques. Les membres s'interpellent dans le bruit.)*

M. le président. — Je ne puis tolérer ces interruptions qui ne servent qu'à provoquer des incidents. Si vous avez des choses sérieuses à dire, faites-le dans un discours, mais pas sous forme d'interruption.

M. Delfosse. — J'ai, pendant deux ans et demi, vécu avec M. De Vleeschauwer à Londres où j'ai été assis avec lui autour de la même table du conseil des ministres et jamais il ne m'a posé l'ombre d'une question. Au surplus, j'y aurais répondu avec bonne foi. Je n'ai rien à me reprocher et de nombreux Belges savent qu'au cours de la période que j'ai passée en Belgique avant d'aller à Londres, j'ai pris quelques risques. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

Ce qui est plus pénible à constater, c'est qu'il a manqué toutes les occasions qui lui ont été données de réparer son erreur initiale, c'est qu'il a persévéré dans cette politique soi-disant réaliste, en vérité timide et sans grandeur, qui consistait à se concilier la bienveillance d'une Allemagne qui ne pouvait être que haïe et combattue à outrance. *(Très bien! sur les bancs socialistes.)*

Ni lors de déportations, ni à la veille du débarquement, le Roi n'a eu le geste qu'attendait le pays. C'est ce refus de communier avec son peuple, dans une résistance ouverte, obstinée, téméraire, que les éléments les plus sains de la nation ne lui pardonneront pas.

Tel est, selon moi, dépouillé de tous ses éléments accessoires et secondaires, apprécié avec sérénité et sans outrage, le cas du Roi.

Que faire maintenant?

La loi que vient de voter le parlement a réglé la question de la régence jusqu'aux prochaines élections. Le Roi a décidé de ne pas revenir avant la prochaine consultation électorale; les Chambres ont pris acte de cette décision et normalisé la situation en conséquence.

Il appartient au Roi d'apprécier, après les débats qui ont lieu maintenant, s'il doit persévérer dans son refus d'abdication. S'il maintient cette ligne de conduite, il choisit sans doute la mauvaise solution. Il laisse passer la magnifique occasion qui lui est offerte, ainsi que le signalait M. Devèze dans une heureuse formule, d'être un grand homme à défaut d'être un grand Roi. Et c'est son droit. Je ne reconnais pas à la Chambre le pouvoir de lui imposer l'abdication, même si dans sa majorité elle l'estime souhaitable.

Mais le pays doit vivre, les ministres doivent gouverner, les Chambres doivent légiférer sur les nombreuses questions urgentes qui se posent, parmi lesquelles je me borne à citer la question financière, celle des dommages de guerre et celle de l'épuration.

Pour faire face à ces tâches, la nation doit retrouver son calme et son unité. Elle doit tourner la page, une page douloureuse et sans gloire et regarder vers l'avenir avec optimisme et confiance. L'union des Belges est encore possible aujourd'hui, malgré les coups très durs qu'ils viennent d'échanger, s'ils veulent bien songer davantage à ce qui les rapproche qu'à ce qui les divise, s'ils veulent faire taire les disputes partisans, penser moins aux élections qui viennent et aux succès, toujours aléatoires, qu'ils peuvent en espérer, qu'aux tâches de reconstruction matérielle et de redressement moral. *(Très bien! sur les bancs socialistes.)*

J'assistais, avant hier, à Comblain-au-Pont, à une cérémonie profondément émouvante. Dans ce petit village de la vallée de l'Ourthe, plus de six mille personnes s'étaient réunies pour commémorer le sacrifice du curé de la paroisse, l'abbé Peeters, fusillé par les Allemands le 31 août 1943. Pendant que devant le cercueil de ce splendide patriote, Mgr l'évêque de Liège célébrait la Sainte Messe, l'Harmonie de la Maison du Peuple accompagnait de l'éclat assourdi de ses cuivres les chants liturgiques de l'office divin. Et que tout un peuple où se mêlaient les groupements de résistance, les anciens combattants, des croyants et des incroyants, conduisaient à cet elle encore qui joua une marche funèbre émouvante pendant sa dernière demeure ici-bas, ce fils de Flandre, curé d'un village wallon, devenu, par la haine de l'ennemi, un martyr, symbole de l'unité de la nation souffrante et glorieuse. *(Très bien! — Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

C'est dans ce culte de nos morts, c'est dans le respect de nos prisonniers politiques, c'est dans le souvenir de nos communes épreuves et de nos gloires collectives que l'union de la patrie peut se refaire. C'est l'esprit de tolérance, de respect mutuel et de fraternité qui fut celui du maquis, des prisons et des camps de concentration, qui doit imprégner aujourd'hui notre vie politique... et tout le reste nous sera donné par surcroît. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et libéraux.*)

DEMANDES D'INTERPELLATION. — VRAGEN TOT INTERPELLATIE.

M. le président. — Deux demandes d'interpellation, dont voici le texte, sont parvenues au bureau :

1° De M. Merget au gouvernement « sur : a) la nécessité de régler au plus tôt la question de la réparation de dommages de guerre; b) les mesures qu'il compte prendre — et qui s'imposent de toute urgence — pour assurer aux sinistrés une habitation décente pour l'hiver ».

Traduction :

1° Interpellatie van den heer Merget tot de regeering « over : a) de noodzakelijkheid, zonder verwijl, de kwestie te regelen van de oorlogsschade; b) de maatregelen die zij op het oog heeft — en die geen langer uitstel gedoogen — om aan de geteisterden tegen den winter een behoorlijke huisvesting te bezorgen ».

2° De M. Delattre, adressée à M. le premier ministre, M. le ministre des affaires économiques et M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale « sur les lacunes et les anomalies des lois et arrêtés sur la sécurité sociale ».

Traduction :

2° Interpellatie van den heer Delattre, gericht tot den heer premier-minister, den heer minister van economische zaken en den heer minister van arbeid en sociale voorzorg « over de leemten en de tegenstrijdigheden van de wetten en de besluiten op de sociale veiligheid ».

— Ces interpellations seront inscrites à la suite de celles qui figurent déjà à l'ordre du jour.

Deze interpellaties zullen op het einde van de agenda ingeschreven worden.

De heer voorzitter. — Zooals afgesproken zal het debat morgen om 10 uur worden voortgezet.

Le débat sera poursuivi demain à 10 heures.

— La séance est levée à 18 h. 20 m.

De zitting wordt geheven te 18 u. 20 m.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. de Laveleye, Lesseliers, Samyn, Vande Wiele.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heeren de Laveleye, Lesseliers, Samyn, Vande Wiele.